

## SOMMAIRE

- Présentation ..... 3
- Levée de volontaires pour la Vendée dans le district de Bordeaux en mai 1793 ..... 6  
(Jacques Ragot)
- Alertes en Pays de Buch ..... 14  
(Michel Boyé)
- Une monnaie locale à La Teste pendant la Révolution ..... 25  
(Jacques Clémens)
- Les canons de la Roquette ..... 41  
(Michel Jacques - Robert Aujan)
- Textes et documents ..... 49
- Vie de la Société ..... 52

### "REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus)

(en vente en librairie ou par la Société)

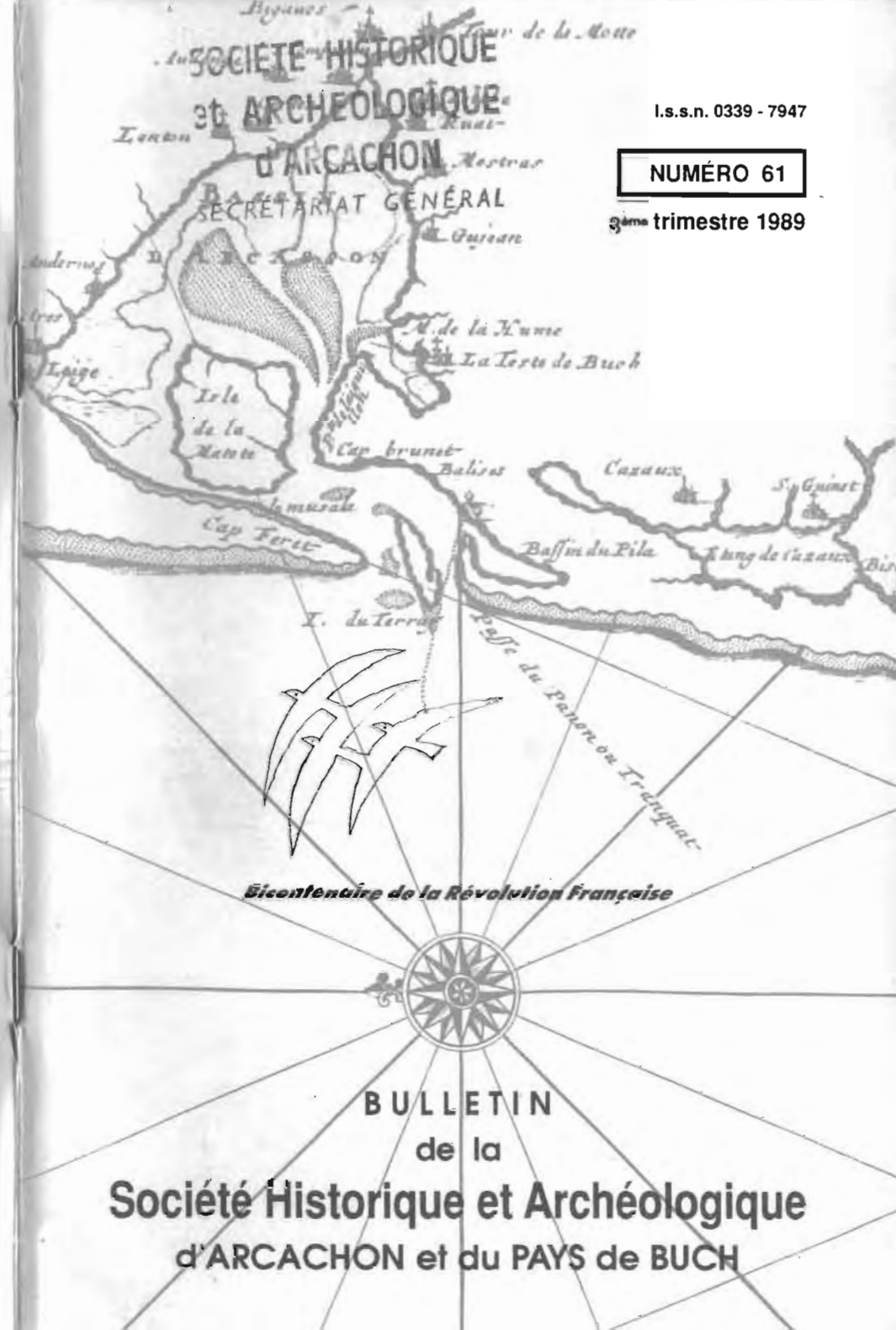
- La Révolution à La Teste - 1789-1794  
(Fernand Labatut - 90 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon  
(guide itinéraire - 10 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux  
(guide itinéraire - 10 F)

Directeur de la publication : M. BOYÉ

Dépôt légal : 4ème trimestre 1989  
Commission paritaire de presse N° 53247  
17ème année

Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 25 francs



I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 61

3ème trimestre 1989

Bicentenaire de la Révolution Française

BULLETIN  
de la

Société Historique et Archéologique  
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

### COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.  
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.  
Année 1989 : 85 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
  - soit par virement postal direct :  
Société Historique et Archéologique d'Arcachon  
4486 31 L Bordeaux
  - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert AUFAN, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

### PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan - Mestras - Le Teich

Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège - Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE d'ARCACHON —
- Lieu : MIOS - Salle des Fêtes
  - Date : **DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1989**
    - 10h00 : réunion du Conseil d'Administration
    - 10h30 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
    - 12h00 : Réception par la Municipalité de Mios
    - 12h30 : Repas à l'Hostellerie de l'Eyre  
(prix du repas : 130 F par personne)
    - 15h30 : conférence de M. Claude Goglin  
"Archéologie à Mios et en Val de Leyre"

Evocation du Docteur Peyneau par M. François Thierry



### Menu

*Cocktail de crabe*

*Omelette aux asperges*

*au choix : entrecôte bordelaise (1)*

*ou aiguillettes de canard avec garniture forestière (2)*

*Fromages*

*Dessert Maison*

*Café*

*Vins : Rosé et Bordeaux rouge*



**Inscriptions avant le 10 novembre, dernier délai** (indiquez : entrecôte (1) ou aiguillettes (2). A bientôt !

Si vous désirez participer au repas, veuillez envoyer un chèque de 130 francs par personne à notre trésorier : M. AUFAN, 64 boulevard du Pyla, 33260 LA TESTE, avant le 10 novembre 1989.

N'oubliez pas d'indiquer au dos de votre chèque le plat que vous désirez (1) ou (2).

## POUVOIR

Monsieur, Madame .....

donne pouvoir à .....

pour le (la) représenter à l'Assemblée Générale de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon qui se tiendra à Mios le **dimanche 19 novembre 1989** et déclare par avance approuver tout ce qui sera fait en son nom.

A ,le

Signature

*(au dessus de la signature, écrire la mention "Bon pour pouvoir").*

- 1) Les sociétaires qui désireraient être élus membres du bureau voudront bien adresser leur candidature au président avant le 1er novembre prochain.
- 2) Les membres de la Société qui ne pourront assister à l'Assemblée sont priés d'envoyer leur pouvoir soit au Président, soit à un membre du bureau, soit à tout autre membre de la Société dont ils sont certains de la présence à l'assemblée du 19 novembre, soit encore l'envoyer en blanc à Monsieur Michel BOYÉ qui centralisera ces pouvoirs :

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 LA TESTE

- 3) Repas (voir au recto)

## PRÉSENTATION

Alors que nous réalisons la promotion et la diffusion du bulletin n° 60 consacré aux aspects économiques et sociaux du Pays de Buch sous la Révolution, nous apprenions le décès, des suites d'une longue maladie, de M. Jean Cavignac, Conservateur aux Archives Départementales de la Gironde.

Spécialiste du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des courants et des minorités (ses recherches sur les Juifs à Bordeaux font autorité), Jean Cavignac avait à plusieurs reprises apporté ses conseils à notre Société. Plus récemment surtout, pour l'exposition «Le Pays de Buch sous la Révolution», il nous avait très spontanément autorisés à faire de larges emprunts à l'étude qu'il avait présentée au Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest qui avait eu lieu à Arcachon en avril 1974.

Aussi avons-nous tenu à lui dédier le présent bulletin n° 61 qui évoque, comme nous l'avions programmé, les événements militaires qui ont marqué le Pays de Buch au cours de la période révolutionnaire.

- oOo -

Le 21 janvier 1793, Louis XVI montait sur l'échafaud. Cette exécution vint s'ajouter aux inquiétudes que suscitait, au sein de l'Europe des Rois, la politique d'annexions que pratiquait la Convention. La victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, avait en effet servi de détonateur. Le 24 septembre, les Sardes évacuaient la Savoie qui demandait son rattachement à la France. Le 29 septembre, Nice était prise et pillée par les troupes françaises. Le 3 octobre, après l'occupation de l'évêché de Bâle, une Républi-

que indépendante de Rauracie était proclamée. Sur le Rhin, les victoires de Custine provoquaient le retrait austro-prussien : le territoire national était libéré le 7 octobre.

Le 27 octobre 1792, Dumouriez envahissait la Belgique. Après Jemmapes (6 novembre), Bruxelles et Liège tombaient (14 et 29 novembre). Entre-temps, le 19, la Convention s'était arrogée le droit d'intervenir partout où les peuples voudraient recouvrer la liberté. Dix jours plus tard, l'Angleterre protestait contre ce décret mais il fallut attendre le 24 janvier 1793 pour que les relations diplomatiques fussent rompues.

Après l'annexion de la Savoie (27 novembre 1792) et de Nice (31 janvier 1793), il ne restait plus à la Convention qu'à déclarer la guerre à l'Angleterre et au Stathouder de Hollande le 1<sup>er</sup> février. D'autres ruptures suivirent : l'Espagne, la plupart des princes de l'Empire germanique, les Etats italiens (à l'exception de Gênes et de Venise), le Portugal et la Russie rejoignirent la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande pour lutter contre la France des régicides.

Pour faire face à cette « première coalition », la Convention vota, le 24 février 1793, une levée de 300.000 hommes pour défendre l'intégrité du territoire national, en particulier les frontières « naturelles » nouvellement conquises. Au tout début du mois de mars, en signe de protestation contre ce nouvel enrôlement, des troubles éclataient dans l'Ouest<sup>(1)</sup>. La guerre (civile) de Vendée commençait. Bientôt, à l'instigation du commissaire de la convention Mazade, le Pays de Buch allait être impliqué dans la répression de l'insurrection.

Mazade, député de la Haute-Garonne, se trouvait en effet à Bordeaux en mars 1793. Un décret du 22 janvier l'avait désigné avec Joseph Niou et Trulard, tous deux ingénieurs et membres de la Convention, pour inspecter les côtes de Lorient à Bayonne. Dans la crainte d'un débarquement anglais, il convenait de mettre en défense le littoral.

Au niveau du Bassin d'Arcachon, cette préoccupation rejoignait le souci de M. de Gestas qui, dès le 2 juin 1792, avait donné l'ordre d'installer une batterie (le Fort de la Roquette) pour interdire l'entrée de la passe sud. Les Anglais ne débarquèrent pas. Mais, à deux reprises, au cours de l'année 1793, le Pays de Buch connu l'effervescence à la suite de fausses alertes.

Par contre, avec l'aide des corsaires espagnols, l'Angleterre

réussit le blocus des côtes aquitaines, ruinant en grande partie le commerce bordelais, manquant de tarir les approvisionnements en farines et grains de la région par la destruction ou le pillage de cargaisons (testerines entre autres), malgré les batteries côtières ou les vaisseaux de la Marine, tel le Républicain<sup>(2)</sup>. La guerre économique, dans laquelle la France s'était engagée dès juin 1791 pour lutter contre la fuite des capitaux et les conséquences désastreuses de l'émigration, se traduisit en 1793 par des difficultés accrues pour les plus démunis. Car la question des subsistances ne dépendait pas uniquement de la guerre et des troubles civils. « Le prix du blé ne cessait de monter, pulvérisant les cours qui avaient précédé la Révolution. La récolte de 1792 avait été bonne mais les effets de l'assignat pesait sur les prix. La valeur du papier-monnaie était incertaine, avec une nette tendance à la baisse. Le blé, denrée de première nécessité, restait en revanche une valeur sûre. En conséquence, on préférait garder son grain plutôt que de l'échanger contre un papier qui ne cessait de déprécier »<sup>(3)</sup>. La crise financière manqua d'emporter la Révolution que le papier-monnaie avait vouée à l'inflation.

— oOo —

- 1) Les guerres de l'Ouest (Vendée et Chouannerie) ont fait l'objet de nombreuses études et publications. Deux ouvrages récents permettent d'avoir une vue relativement complète de la bibliographie sur la question : Jean-Claude Martin, "La Vendée et la France", Seuil. Univers Historique, 1987 et Jean Gallet, "Les paysans en guerre", Ed. Ouest-France, 1988.
- 2) B.M. Arcachon, Fonds Rebsomen, volume 17 - Ed. de Perceval, La Côte d'Argent n° 66, "De Bordeaux aux passes du fleuve. Organisation de la défense en 1793".
- 3) Jean Tulard, "Histoire et Dictionnaire de la Révolution Française", R. Laffont - Bouquins, 1987, p. 135.

## LEVÉE DE VOLONTAIRES POUR LA VENDÉE DANS LE DISTRICT DE BORDEAUX EN MAI 1793

L'an 2 de la République la situation en Vendée est décrite d'une façon tragique par les membres du Comité Central des trois corps administratifs de la Ville de Nantes dans une lettre adressée le 22 mars 1793 au Conseil Général du Département de la Gironde<sup>(1)</sup> :

« Frères et amis.

*Nous sommes assiégés et entourés de toutes parts. Les chefs lieux des districts de Blain, Clisson, Guérande, Machecoul et Savenay sont au pouvoir des rebelles, qui ont pillé, volé, dévasté, brûlé et massacré les patriotes, les administrateurs et les prêtres constitutionnels avec toute la rage qu'inspire le fanatisme. Ceux de Paimbeuf, Ancenis et Nantes sont assiégés. Les patriotes du 9ème District<sup>(2)</sup> se réfugient à Nantes et ce district sera bientôt, comme tous les autres, livré au pillage et à la dévastation.*

*... Quelques régiments de cavalerie et troupes légères nous suffiraient en ce moment pour écraser nos ennemis, mais si on attend encore quinze jours tout est perdu. Les insurgés se fortifient, établissent des postes, des magasins, forment des plans, rassemblent des armes, se donnent des chefs instruits ; l'incendie se propage et s'étend aujourd'hui dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de Maine et Loire, d'Isle et Vilaine, du Morbihan et dans peu de temps nous craignons que toute la côte soit en insurrection.*

*... Ne perdez donc pas de temps en délibérations, rassemblez de suite des forces, appelez des secours de tous les départements voisins, prêchez, sollicitez, organisez et envoyez de forts détachements qui marcheront avec précaution et prudence... Il n'y a pas un instant à perdre. La côte depuis la Rochelle jusqu'à Lorient est menacée, quelques isles sont déjà au pouvoir des brigands et le district de Paimbeuf, le plus important par sa situation maritime, est sur le point d'être pris par les rebelles qui viennent de s'emparer du Croisic...*

*Nous craignons beaucoup que les Anglais ne descendent sur nos côtes et que cette descente ne soit combinée avec les révoltés... Ils se sont emparés de toutes les municipalités voisines de la mer ; ils dressent des batteries pour tirer sur la frégate «La Capricieuse».... s'ils parviennent à la détruire ou à l'écartier, ils s'empareront promptement de Paimbeuf ; alors ils seront maîtres de l'embouchure de la Loire, comme ils le sont de celle de La Vilaine et, après nous avoir passé sur le corps, ils se répandront dans l'intérieur où rien ne pourra leur résister. Il faut donc porter un coup décisif ; pour cela nous vous attendons».*

Cette description de la situation dans les départements en insurrection était, sans doute volontairement, poussée au noir ; la situation n'en était pas moins très sérieuse.

Le 10 mai 1793, le général Vertheuil<sup>(3)</sup>, commandant la 12ème Division Militaire de La Rochelle, adressa une réquisition au Conseil Général du département de la Gironde. Le 11 mai les représentants Niou et Trulard, délégués par la Convention pour l'inspection des Côtes de l'Ouest, lui écrivirent également. A la suite de ces interventions au cours de la séance du 12 mai à laquelle assistait le citoyen Féraud, représentant du peuple envoyé par la Convention auprès de l'Armée des Pyrénées, le Conseil Général prit un arrêté fixant la manière de classer les citoyens en état de porter les armes. Mais à la réflexion, il lui apparut que les dispositions arrêtées devaient entraîner des délais incompatibles avec l'urgence des secours demandés. C'est pourquoi le lendemain, 13 mai 1793, il prit un nouvel arrêté :

1) Il sera levé immédiatement dans le département un bataillon de 800 hommes, destiné à se porter sans délai dans le département de la vendée.

Les districts fourniront les hommes en fonction de leur population respective : Bordeaux 271, Libourne 164, La Réole 64, Bazas 73, Cadillac 84, Bourg 89, Lesparre 55.

Chaque Directoire de District fera la répartition entre les municipalités de son ressort.

2) Dès réception de l'ordre, chaque municipalité convoquera pour le lendemain tous les citoyens non mariés, ou veufs sans enfants, âgés de 18 à 40 ans.

Les officiers municipaux après lecture du présent arrêté et de l'ordre du district fixant le contingent à fournir par la commune les harangueront et leur annonceront que la liberté menacée dans les départements troublés réclame de nouveaux secours et que certains de leurs frères partis il y a deux mois ont besoin d'être relevés. Enfin ils demanderont aux volontaires de s'inscrire.

S'il n'y avait pas assez de volontaires pour fournir le contingent demandé il faudrait recourir à la désignation par vote ou par tirage au sort comme le prévoit la loi du 24 février 1793.

#### EXECUTION DANS LE DISTRICT DE BORDEAUX

Le District de Bordeaux était composé de quatre-vingt-quinze communes. Les archives départementales n'ont conservé que les procès-verbaux de cinquante-six de ces communes. C'est donc sur cet échantillon de cinquante-six communes que vont être étudiées les conditions dans lesquelles la levée de mai 1793 a été effectuée. Dans vingt-neuf communes il n'y eut pas de volontaires. Ce sont celles d'Arsac, Ambarès, Blanquefort, Belin, Beliet, Eysines, Lacanau, Le Temple, Lagrave d'Ambarès, Le Barp, Le Porge, Lormont, Lugos, Margaux, Montussan, Salles en Buch, Salaunes, Saint-Médard en Jalles, Saint-Magne, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Jean d'Illac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Soussans, Salaunes, Villenave d'Ornon, Yvrac.

Dans chacune de ces communes, l'homme qu'elle devait fournir fut désigné par vote à scrutin secret ou par tirage au sort comme cela se fit au Porge<sup>(4)</sup>, à Saint-Aubin de Blanquefort et à Ambarès ou par acclamation comme à Salles. A Salaunes, sur les 23 présents, 18 sont pour le tirage au sort, 5 pour le vote. Comme la discussion s'éternise, les 18 favorables au tirage au sort, «*portent la main au chapeau*», (sic) et quittent la salle, les cinq restant votent et le citoyen Michel Pontet est désigné par trois voix sur cinq.

A noter que dans cinq communes : Le Temple, Tresses, Salles, Lormont, Villenave d'Ornon, l'homme désigné par le vote n'était pas un enfant du pays, mais immigré d'un autre département.

A Margaux les membres du conseil général de la commune croient bon de signaler sur le procès-verbal de la séance que l'homme qu'ils fournissent, un nommé Jean-Marc Jay «*devrait être enchanté de partir aux armées*», d'autant qu'à la maison familiale restent son père, sa marâtre, un garçon de 22 ans et une fille de 10 ans en état de travailler «*et en ce qui concerne ce qu'il a sur la lèvre, cela ne lui a jamais empêché de travailler, il a toujours bu et mangé avec les autres et n'a jamais ramassé de mal*». L'heureux élu ayant fait observer qu'il avait un panaris au premier doigt de la main droite, le conseil général décida qu'il partirait quand même mais que si à son arrivée au bataillon il était reconnu inapte au service, il serait remplacé par le citoyen ayant réuni le plus de voix après lui<sup>(5)</sup>.

Le procès verbal de la commune d'Ambarès signale que le désigné, Jean Hervé, dit La Ramée, avait le nez bien fait, mais les genoux un peu en dedans. Celui de Salles en Buch déclare qu'Antoine Bouil, âgé de 24 ans, avait été nommé par acclamation «*soldat, défenseur de la Patrie, pour aller en Vendée*» sans préciser si ces acclamations saluaient un nom sorti de l'urne ou avaient remplacé un vote.

A Saint-Louis de Montferrand celui que le vote avait désigné disparaît aussitôt de la commune sans laisser de trace.

Le maire de Bègles rend compte aux administrateurs du District qu'il leur envoie Jean Martin, mais il craint que celui-ci emploie mal son argent s'il n'a pas le temps de se marier avant son départ. «*Ayez la bonté, dit-il, de l'aviser de cela afin qu'il ne perde pas son argent*».

L'élu au scrutin ou le tiré au sort pouvait se faire remplacer. C'est-ce qui se passa à Soussans, Saint-Aubin de Blanquefort<sup>(6)</sup> et Salaunes. A Ambarès Guillaume Herbé qui présente son remplaçant le signale comme «*brave garçon et honnête*».

Pierre Laporte désigné le 28 mai 1793 à Lacanau par 50 voix sur 54, se déclare hors d'état de partir en raison de sa faible santé et propose Jean Laurent, garçon boulanger, natif de Castres et non de Lacanau. Les officiers municipaux donnent leur accord.

A Eysines le scrutin avait désigné le maître d'école, qui n'était sur place que depuis un peu plus d'un an ; il trouva un remplaçant.

Il ne fait pas de doute que ces remplaçants avaient été sollicités et payés<sup>(7)</sup>.

## LES VOLONTAIRES

Il y eut volontariat à Audenge, Andernos, Le Bouscat, Bruges, Bouliac, Bassens, Biganos, Caudéran, Cestas, Canejan, Cenon, Castelnau, Cantenac, Floirac, Gradignan, Gujan, Labarde, Le Taillan, Lège, La Teste, Mérignac, Martignas, Pompignac, Parempuyre, Pessac, Talence, Tresses et Villenave d'Ornon.

Le volontaire de Caudéran est âgé de 19 ans, mais il déclare qu'il est volontaire à condition qu'on lui accorde une prime de 300 livres. Six citoyens s'insurgent, déclarent qu'ils ne donneront rien, que c'est à la municipalité de payer et sortent en criant : «*Allons nous en*». Ce qui reste de l'assistance décide alors que chaque citoyen devra fournir sa contribution et charge les capitaines de la Garde Nationale de convoquer leur compagnie pour recevoir les dons.

A Villenave d'Ornon, la municipalité avait promis 150 livres au premier volontaire qui se présenterait.

Jean Roumegous, dit Rase la terre, le volontaire de Beliet, le fut dans les conditions suivantes : Le citoyen de Beliet, désigné initialement «*pour voler à la défense de nos frères de la Vendée*», comme il est dit dans le procès-verbal, disparut au moment d'être conduit au District. La municipalité décida alors qu'il y aurait une nouvelle séance où l'homme serait désigné par tirage au sort, mais cette séance n'eut pas lieu car Rase la terre se présenta.

Le volontaire de Labarde, Arnaud Dutruch, posa des problèmes à la municipalité. Son acte de volontariat, le 28 mai 1793, avait été acclamé par ses camarades de la Garde Nationale, mais l'officier municipal Gondat s'était emporté et avait menacé de «*barbaliser*» parce qu'Arnaud Dutruch tombait de «*pilésie*» et ne pouvait partir. Le maire très ennuyé demanda conseil au district par lettre du 1er juin : Personne n'avait pu confirmer que Dutruch était épileptique. La Garde Nationale voulait absolument qu'il parte ; s'il ne partait pas «*sa serait cause de l'insurrection dans la commune, que personne ne voudrait point partir*» (sic).

En fournissant le nom de son volontaire, la commune de Lège annonce qu'à l'avenir elle ne pourra plus fournir personne en raison de sa faible population et de la levée des marins.

A Audenge, la population ravie que Louis Barbeau, dit Nantes, habitant depuis un an, se soit présenté comme volontaire, lui donne une prime de 120 livres en l'assurant de ses sentiments fraternels.

Un fait semblable se produisit à La Teste de Buch. Les citoyens de la commune avaient été convoqués dans l'église Saint-Vincent, à l'issue des vêpres le 30 mai 1793. Le citoyen Bénazet, officier municipal, remplaçant le maire retenu à la maison commune pour une adjudication de fournitures pour la troupe en garnison à La Teste, fit lecture de l'Arrêté du Département du 13 mai et de celui du district du 20 mai, ainsi que celui du district fixant le contingent de la commune à un homme pour la formation du bataillon destiné à la Vendée. Après quoi l'assemblée fut invitée à donner des preuves de son civisme comme elle l'avait toujours fait, sa contribution «*à la masse des défenseurs de la liberté*» ayant presque toujours «*excédée son contingent*». Il serait donc bien étrange qu'aujourd'hui, alors que l'on ne demandait à la Teste qu'un homme «*pour rétablir le calme et le règne des lois dans la Vendée*», le registre d'inscription ne reçut aucune signature de volontaire. Malgré ces bonnes paroles personne ne se présenta pour signer le registre. Il y eut discussion et de nouveaux appels. C'est alors que le citoyen Jean-Baptiste Josset, chapelier, domicilié à La Teste, âgé de 27 ans, de cinq pieds et un pouce de taille, cheveux et sourcils châtains, yeux petits, nez ordinaire, bouche petite marquée de la petite vérole, se déclara volontaire.

Il fut acclamé et sur proposition d'un membre de l'assemblée fut ouverte sur le champ une souscription qui rapporta 147 livres, somme qui serait versée à Josset par l'officier municipal qui le conduirait au District, si bien entendu sa candidature était agréée.

Au Temple il n'y eut pas de volontaire, mais pas non plus de vote ou de tirage au sort. Le 28 mai 1793 le capitaine et les officiers de la Garde Nationale écrivirent aux administrateurs du District qu'ils étaient encore sous le coup du refus par le District du volontaire qu'ils lui avaient envoyé lors du dernier recrutement : «*Nous vous envoyons de beaux hommes et vous les refusez, et nous vous envoyons des autres bien en état de porter les armes, vous les refusez aussi*». En conséquence la Garde Nationale ne voulait ni voter, ni tirer au sort, ni désigner de quelque manière que ce soit ; la municipalité elle aussi était «*plaignante de tant de refus, car elle dépense beaucoup à mal à propeau*». Elle demandait donc que le District envoie un commissaire, qui serait payé «*comme il sera bien juste*», pour le 2 du mois de Juin, à dix heures du matin sans faute, «*car autrement il y aura un trouble extraordinaire contre la Garde Nationale et la Municipalité*».

A Tresses, le volontaire J.B. Guibert fut reconnu «*attaqué de*

*dartres farineuses*» et inapte au service. Nouvelle convocation, mais cette fois beaucoup d'absents et parmi les présents, nombreux sont ceux qui refusent de tirer au sort. L'un d'entre eux, Augustin Fampié, déclare même que quand il avait vu planter l'arbre de la liberté il se doutait «*qu'on ne savait pas ce qu'on faisait*». Les officiers municipaux rapportaient ce propos «*avec mal au coeur*».

Enfin il faut signaler, phénomène analogue à celui qui se produisit dans les communes où l'homme pour la Vendée dut être désigné par voie d'élection, que dans quatorze des communes du District où un volontaire se présenta, celui-ci n'était pas un natif de la commune.

### CONCLUSION

On ne peut tirer de cette étude une conclusion formelle sur l'état d'esprit et la foi révolutionnaire des hommes âgés de 18 à 40 ans, célibataires et veufs sans enfants, du District de Bordeaux, puisque nous n'avons que des renseignements partiels sur cette levée de mai 1793.

Il semble cependant que l'on puisse avancer que ce qui se passait en Vendée ne mobilisait pas les individus ni les municipalités, sauf quelques-unes qui manifestèrent un enthousiasme probablement de façade.

Trois mois plus tard, lors de la «*levée en masse*» il était dit dans le Décret de la Convention du 23 août 1793 : «*Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances... les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcheront la haine des rois et l'unité de la République*».

En mai 1793 dans le District de Bordeaux, on était loin d'un tel délire patriotique.

Jacques RAGOT

### RÉFÉRENCES

- 1) Arch. Dep. Gironde 3 L 270 et 4 L 168.
- 2) Celui de Chateaubriant.

- 3) Son nom complet était Verteuil de Malleret et il était baron. Né à Saint Loubès en 1718, il mourut à Sainte-Croix du Mont en 1801. Il commandait la 12ème Division Militaire, sous le roi depuis le 12 février 1790. Le Comité de Salut Public local le réforme le 15 mai 1793, mais les représentants du peuple en mission le maintiennent en fonctions. Il est finalement suspendu le 3 août 1793 et prend sa retraite le 14 juin 1795. Exemple parmi d'autres d'officiers aristocrates passés au service de la Révolution.
- 4) Il y avait autant de billets que de citoyens désignables. Sur un des billets était écrit : Volontaire pour le service de la patrie. C'est ce billet que tira Pierre Lambert, berger, âgé de 21 ans, le 30 mai 1793.
- 5) Des incidents de ce genre amenèrent les administrateurs du département à adresser aux districts la circulaire suivante datée du 1er juin 1793 : «*Citoyens - Les réclamations multipliées des volontaires destinés à former le bataillon qui doit marcher à la Vendée, réclamations qu'on fonde sur des causes d'infirmités, nous engagent à vous inviter à nommer un chirurgien pour visiter ces volontaires. Veuillez, citoyens, vous en occuper le plus tôt possible*». (A. D. 3 L. 270).
- 6) Ces deux remplaçants ne sont pas des enfants du pays, l'un est du Cantal, l'autre du Lot.
- 7) A Arsac, dit le procès verbal, le remplaçant de celui qui avait été désigné par le vote s'est présenté «*après certaines conventions passées entre eux*».

— oOo —



## ALERTES EN PAYS DE BUCH

Ce fut pendant le printemps tragique de 1793, quand les défaites sur le Rhin et les trahisons, celle de Dumouriez notamment, mirent la patrie en danger, qu'éclata, en Pays de Buch, la première alerte d'un débarquement ennemi. Ce fut à l'automne, avec en toile de fond la répression de l'insurrection fédéraliste, la malédiction de la Vendée et la Terreur mais aussi les premières victoires des soldats de l'an II, qu'eut lieu la seconde alerte. Que se passa-t-il donc ?

### I - LES ANGLAIS ONT DÉBARQUÉ !<sup>(1)</sup>

Le 6 mai 1793, à 4 heures de l'après-midi, alors que le Conseil Général de La Teste s'appêtait à se réunir, un cavalier venant de Sanguinet remettait au maire Jean Fleury la copie d'une lettre de la municipalité d'Ygos. Le message, qui avait transité par Castets, Sabres, Commensacq, Labouheyre, Lûe, Parentis et Biscarrosse avant de parvenir à Sanguinet, annonçait le débarquement de 40.000 Anglais sur les côtes de Messanges et demandait de prévenir les municipalités voisines !

La nouvelle fit l'effet d'une bombe et fut rapidement colportée dans les quartiers testerins. Sur propositions de Fleury, le conseil général décida d'avertir immédiatement Gujan<sup>(2)</sup> et de convoquer les officiers de la garde nationale de La Teste et ceux du Bataillon des Volontaires bordelais arrivés la veille<sup>(3)</sup>.

La séance allait reprendre quand fut introduit dans la salle de réunion Le Blais, commandant de la batterie de La Roquette<sup>(4)</sup>,

retour d'une mission à Bordeaux. Il venait informer la municipalité de l'arrivée imminente de l'adjudant-général Duvernay et des frères Bazignan, l'un lieutenant-colonel du génie, l'autre capitaine d'artillerie, chargés de l'inspection des batteries du département de la Gironde. Alors que la discussion sur l'aide à apporter au département des Landes s'engageait, deux soldats de La Roquette arrivaient pour alerter leur commandant qu'une flotte ennemie était sur le point d'entrer dans le Bassin d'Arcachon.

Aussitôt, Le Blais et les officiers bordelais quittèrent la maison commune, après avoir juré de défendre La Roquette jusqu'à la mort. L'annonce d'un péril proche avait bouleversé les Testerins. Les édiles jugèrent qu'il fallait d'abord se battre pour le Pays de Buch avant de se porter dans les Landes. Jean Moysès fut délégué pour avertir les Gujanais du changement de la situation. Taffard de La Ruade, commandant de la garde nationale de La Teste, fut chargé d'organiser la défense, tandis que le tocsin sonnait à Saint-Vincent et que les tambours battaient la générale.

Les débats du conseil général reprirent, bientôt interrompus par l'entrée d'un nouveau messager de Sanguinet. La municipalité de Liposthey, via celles de Biscarrosse et de Sanguinet, annonçait qu'elle ferait parvenir sans délai les renseignements qu'elle avait demandés à Labouheyre et Castets. Survint ensuite le gujanais Ardiley : la lettre du maire Caupos et de l'officier municipal Daney indiquait que tous les habitants de Gujan étaient sous les armes et que la garde nationale était sur le point de se mettre en route vers La Teste. Sous les applaudissements, on remit à Ardiley la dernière dépêche de Sanguinet. Il était 6 heures et demie.

Il fallut alors préparer la défense. On décida de récupérer les fusils chez les veuves et les femmes de marins appelés au service, de limiter à une arme la dotation de chaque citoyen. Un armurier fut désigné. Toute la poudre serait stockée à la maison commune. Deux citoyens furent chargés de réquisitionner le plomb nécessaire à la fabrication des balles qui seraient coulées par quatre Testerins inaptes au combat. Enfin, pour nourrir les renforts qui allaient arriver des communes voisines, ordre fut donné aux boulangers de rester à leurs fours.

L'officier municipal Taffard se souvint alors qu'il détenait quelques tubes de canon. Le maire Jean Fleury et le citoyen Cravey offrirent le bois pour que des charpentiers construisent des

affûts sous la direction du notable Dubos. Les préparatifs avaient demandé une heure.

Duvernay et le lieutenant-colonel du génie Bazignan arrivèrent sur ces entrefaites. Le maire les accueillit et se félicita de leur présence à La Teste en ces heures dramatiques. L'adjudant-général, désireux d'inspecter dès le lendemain la batterie de La Roquette, souhaite la présence de membres du conseil général à ses côtés. Jean Fleury et Jean Taffard furent désignés pour l'accompagner.

Peu après, Pierre Taffard de La Ruade pénétrait dans la salle pour réclamer des armes et des munitions pour ses hommes<sup>(5)</sup> et surtout pour exposer son plan «pour la défense de leur pays». A 8 heures du soir, devant le conseil général au grand complet et la population, la garde nationale de La Teste se mit en marche vers La Roquette en chantant l'hymne des Marseillais.

Le calme revenu, le conseil décida d'organiser des patrouilles dans les quartiers de La Teste, avec les hommes disponibles, afin que les femmes désormais seules avec leurs enfants se sentent en sécurité et, prenant modèle sur son homologue de Liposthey, de siéger sans désespérer jusqu'à ce que la menace ennemie eût disparu.

Bientôt, les premiers renforts affluèrent des communes voisines, armés de fusils, de faux et de fourches, souvent sans poudre ni balles, tambour battant ou aux accents de La Marseillaise, prompts à crier «Vive la République» après les harangues enflammées de Jean Fleury.

Ce furent d'abord les Gujanais, emmenés par le capitaine de grenadiers Dessalles ; puis la garde nationale du Teich, qui refusa de prendre du repos, «*voulant courir à la victoire*» et qui, après une brève halte, s'engagea sur les traces de la garde de Gujan en direction de La Roquette.

Entre-temps, par un citoyen de La Teste et un maître de barque, le conseil général avait appris que la flotte ennemie n'était en fait que des caboteurs. Jean Fleury et ses collègues se trouvaient donc embarrassés pour rédiger un compte rendu pour le directoire du district de Bordeaux. Un premier message de Taffard de La Ruade, s'il confirma la présence de navires devant les passes, ne permit pas de conclure à la fausse alerte. Aussi, peu après minuit, le notable Daysson partait-il à cheval vers Bordeaux, porteur du récit des événements de la journée, copie des dépê-

ches reçues des Landes et d'une demande d'envoi de grains et de farine.

Aux premières heures du 7 mai se succédèrent un envoyé de la commune de Salles, venu chercher plus amples renseignements tandis que ses concitoyens s'armaient, et un soldat de La Roquette ; un double message de Taffard de La Ruade et de Bazignan, assurant que l'ennemi serait «*accueilli à la républicaine*», maintint le doute sur la menace d'un débarquement anglais. C'est pourquoi, pour éviter d'accroître la disette des grains à La Teste, le conseil général décida d'arrêter les renforts dans le bourg dont ils seraient le plus proche.

Au matin, Lizée, l'envoyé de Certes, vint s'enquérir des conditions dans lesquelles les Audengeois devaient porter secours au département des Landes. Jean Fleury ne put que lui exposer le changement de situation : La Teste semblait menacée mais l'intervention des gardes nationaux venait d'être différée. Les informations qu'apportèrent aussitôt après le sous-lieutenant des Volontaires bordelais Perro et le Testerin Dubos cadet, venant tous deux de La Roquette, laissèrent les édiles dans la perplexité. Par contre, il leur fallut collecter pain et viande et réquisitionner des chevaux pour transporter des vivres à la batterie.

Le secrétaire du conseil établit ensuite deux copies du rapport de Bazignan, reçu quelques heures auparavant : l'une pour Bordeaux, l'autre pour Gujan avec prière de faire suivre aux communes voisines et de les informer que La Roquette allait «*effectuer une décharge de six coups de canon à poudre pour éprouver ses pièces*». A 10 heures, Jean Fleury et Taffard partaient pour la côte sud avec le convoi de ravitaillement, escortés par un détachement de gardes nationaux commandés par Léonard Dessans.

A midi passé, premier coup de théâtre. Le Blais se présentait à la maison commune, porteur d'un message de Taffard de La Ruade : à l'entrée du Bassin d'Arcachon, il n'y avait que des bâtiments de commerce français pris en chasse par deux corsaires ennemis. Ceux-ci avaient pris le large dès que les navires poursuivis s'étaient trouvés sous la protection de la batterie. Malheureusement, un caboteur s'était échoué ; un autre, «*L'aimable Suzanne*» dont le capitaine accompagnait Le Blais, avait été abandonné après sabordage par son équipage. Pierre Lavergne avait en effet voulu trouver refuge dans le Bassin et, ne connaissant pas la passe, avait demandé à une chaloupe de pêche

arrivée à sa hauteur un homme pour le piloter. Bien qu'il eût offert 150 livres, il essuya un refus du maître de barque. Après avoir sabordé son bateau, Lavergne avait embarqué, avec sa femme et son équipage, dans le canot de sauvetage. Ils avaient été recueillis par une seconde chaloupe de pêche. Ce récit souleva l'indignation du conseil général qui écrivit sur le champ au commis de la Marine Sère, pour que fût sanctionné, si son identification était possible, le premier maître de barque.

Daney, le chirurgien de Gujan, survint aux nouvelles ; la garde nationale de Salles était en effet bloquée dans sa commune. Les officiers municipaux testerins n'avaient pas fini de le mettre au courant que la garde nationale de Lugos, venue droit à travers la lande, se présentait devant la maison commune<sup>(6)</sup>. La suivaient les envoyés des communes du Muret et de Saugnac disposées à voler au secours de La Teste.

Fort à propos, en tout début d'après-midi, une estafette de La Roquette apporta un pli du maire Jean Fleury. La côte testérine n'était plus en danger. Duvernay avait donné son accord pour que les gardes nationales fussent renvoyées mais elles devaient se tenir prêtes à la première réquisition si «*nos frères de Messanges nous réclament*». La fièvre tomba d'un cran. Les édiles purent prendre un repos bien mérité.

Le conseil général de La Teste se réunit à nouveau le 8 mai à 8 heures. Jean Fleury, Duvernay et les frères Bazignan étaient présents, ainsi que Le Blais qui devait regagner le Château Trompette. La séance fut consacrée à un exposé de Duvernay qui jugea La Roquette inefficace contre un débarquement et à la réception du citoyen Robert, envoyé par le district de Cadillac. Une lettre de remerciements fut rédigée à l'attention des administrateurs du directoire cadillacais et remise à leur émissaire, et Fleury convoqua ses collègues pour le lendemain<sup>(7)</sup>.

Le 9 mai, le conseil constata que les réserves de vivres étaient épuisées. Aussi, deux de ses membres furent-ils délégués auprès du district de Bordeaux, qui semblait faire la sourde oreille, et du directoire du département pour obtenir grains et farines. La séance allait être levée quand trois citoyens, envoyés par la commune d'Illats, vinrent offrir l'aide de leurs concitoyens. Ce fut la dernière délégation reçue par les Testerins qui comprirent ce jour-là que les Anglais n'avaient jamais débarqué à Messanges<sup>(8)</sup>.

- o O o -

## II - UNE ESCADRE ANGLAISE !

Cinq mois et demi plus tard, le 24 octobre 1793, le conseil général de La Teste apprenait de la bouche du procureur Baleste-Marichon qu'une flotte de 17 à 18 gros vaisseaux, aperçue au large d'Hourtin, paraissait être «une escadre ennemie ayant des desseins hostiles sur nos contrées»<sup>(9)</sup>. Dénonçant les manoeuvres des conspirateurs de la Gironde, soucieux d'éviter que la région ne fût livrée comme venait d'être livré Toulon, Baleste-Marichon réclama la mise en défense immédiate des côtes du Pays de Buch.

A cet effet, il fut décidé que toutes les troupes de la garnison de La Teste partiraient pour la batterie de La Roquette. Et la côte nord, qui semblait la plus menacée ? Baleste-Marichon, qui menait les débats en l'absence du maire Jean Fleury, suggéra d'y envoyer en inspection «six marins expérimentés tels des maîtres de barques reconnus les plus instruits», à charge pour eux de rendre compte aux municipalités les plus proches des manoeuvres des navires suspects.

Tandis que le citoyen Sère se voyait confier le soin de choisir les marins, le lieutenant Boisson était «requis de tenir la tillole des douanes prête à (les) transporter». Un émissaire fut enfin chargé de remettre à toutes les communes de la côte nord une circulaire les invitant «de veiller en sentinelle chacune dans son territoire».

Un membre du conseil général fit observer qu'un bâtiment «venant de l'Amérique relach(ait) dans le port» de La Teste depuis peu de jours. Ne se livrait-il pas à l'espionnage ? L'officier municipal Pontac fut aussitôt chargé d'aller visiter le navire suspect, de le mettre sous surveillance après avoir débarqué l'essentiel de l'équipage.

Comme au mois de mai précédent se posa alors la question de l'armement des troupes. Cravey jeune fut investi de la mission délicate de récupérer sabres, fusils, pistolets et munitions que possèderaient «les citoyens et les citoyennes de la commune». Pour l'expédition «des courriers extraordinaires aux représentants du peuple en séance à Bordeaux»<sup>(10)</sup> par contre, le conseil général ne souhaita pas mettre à contribution des Testerins, aussi réquisitionna-t-il la brigade à cheval des douanes de Certes qui dépendait du lieutenant principal Boisson. Quant au notable Dessans, il dut faire la tournée des marchands pour se procurer de petits sacs et des cornets à poudre dont la troupe était démunie.

Requis pour la Roquette, se présentèrent bientôt quatre bouviers : il leur fallait transporter à la batterie une grande cuisinière avec «ses tuiaux», 184 pains et 8 voiles, 4 marmites «avec ses couvertes», enfin 200 livres de foin. Le chargement effectué<sup>(11)</sup>, ils prirent la route, laissant les édiles tout à la rédaction de l'instruction à donner aux marins.

Le projet de Baleste-Marichon, fort détaillé, fut adopté sans modification. Il prévoyait notamment : le débarquement des maîtres de barque au Ferret avec renvoi immédiat de la tillolle des douanes pour d'autres missions, leur «distribution» le long de la côte, l'observation à la longue vue pour connaître le nombre, les manoeuvres et la force des vaisseaux ennemis, l'obligation de prévenir, outre le conseil général de La Teste, la municipalité la plus proche s'il y avait menace. A cet effet, les six marins recevaient le pouvoir de requérir les maîtres de pariage et même «le poste des douanes établi au ferret pour leur prêter main forte contre les maîtres de pariage qui refuseroient de donner les tilloles».

Sère reçut l'instruction et s'empressa de la remettre aux six marins qu'il avait choisis : Joseph et Jean Meynié, Guillaume Tarance, Jean Bourdain, Louis Bourricot et Jean Baleste Gendrot, qui prirent immédiatement la mer.

Au même moment, le commandant de La Roquette Nicolas Cravey partait avec la troupe vers la batterie<sup>(12)</sup>. Quant au citoyen Dignac, il chevauchait vers Bordeaux porteur d'une dépêche pour les Représentants du peuple et d'une copie du procès-verbal de l'inspection accomplie par Pontac sur le bâtiment suspect ancré au port de La Teste.

A six heures du soir, le conseil général décidait de siéger nuit et jour jusqu'à ce que l'alerte fût dissipée. A onze heures enfin se présentait le commandant de la brigade des douanes de Certes.

Une demi-journée plus tard, le 25 octobre à onze heures du matin, deux volontaires envoyés par Nicolas Cravey venaient annoncer que tout était calme à La Roquette. A neuf heures du soir, Baleste-Marichon informait le conseil de l'arrivée du maire de Pessac, «venu avec les Commissaires du Conseil Général de la Commune de Paris pour fraterniser avec les Bordelais et qui désir(ai)ent épancher ce sentiment avec les sans culottes de La Teste».

Sur ces entrefaites, les six marins survinrent et déposèrent

sur le bureau le rapport de leur mission. Arrivés au Piquey, «lieu central du Bassin d'Arcachon», le 24 octobre à quatre heures et demie du soir, ils avaient d'abord interrogé les maîtres de pêche Pirailan et Niaguot sur la présence de navires sur la côte. Leur réponse négative les poussa à s'en assurer en montant «sur la plus grande dune de sable». Sur les six lieues qu'ils balayèrent du regard, rien.

A trois heures du matin, ils se séparèrent : Tarance se dirigea vers la pointe du Ferret, Bourricot et Bourdain s'éloignèrent vers la côte du nord, tandis que les deux Meynié et Baleste réquisitionnaient «une pinace pour faire exécuter les ordres à la municipalité de Lège». Pris dans la brume, ces trois derniers débarquèrent à Arès<sup>(13)</sup> dont le maire, informé des directives données par le Conseil Général de La teste, expédia un exprès à la municipalité de Lège avec consigne de répercuter, de commune en commune jusqu'à Soulac, la mise en alerte.

Cette première mission accomplie, les Meynié et Baleste-Gendrot parcoururent Arès pour quérir plus amples renseignements auprès de «passans qui venoit (sic) du Médoc». Bredouilles, les trois maîtres de barques regagnèrent Piquey à midi et demie. Tarance les rejoignit peu après ; il avait communiqué les ordres «à la garde de douanes nationales établie au Ferret» et au maître de pêche Peytraut.

A trois heures de l'après-midi, venant de Lacanau, arrivèrent Bourdain et Bourricot qui avaient profité de «la vue belle» pour monter sur une grande dune mais n'avaient rien découvert.

Applaudissements et remerciements saluèrent la lecture du procès-verbal.

Une heure plus tard, Dignac revenait de Bordeaux avec une missive des Représentants du peuple. Bénazet en fit la lecture «et attendu que par tous les diférens rapports, soit des envoyés sur la côte du Nord, soit de la Batterie et qu'aucune municipalité bordant la cote n'a donné aucune nouvelle sur l'avertissement donné par la circulaire du conseil général», il lui apparut «notoire que l'alerte donnée (...) n'était qu'une fausse nouvelle». Le «point» de La Teste n'étant plus en danger, le conseil général arrêta qu'il reprenait le cours de ses opérations ordinaires et la séance fut suspendue jusqu'à huit heures du soir, heure à laquelle devaient être reçus les envoyés de la commune de Paris et le maire de Pessac.

Ainsi, en l'espace de six mois, deux (fausses) alertes venaient-elles de démontrer aux autorités départementales - et parisiennes - la capacité des communes du Pays de Buch à se mobiliser. S'agissait-il pour autant d'une manifestation réelle de patriotisme ou la volonté - plus restrictive - de défendre la «petite patrie»<sup>(14)</sup> ? La question mérite d'être posée. Rappelons en effet qu'en Août 1791 déjà les habitants du Teich ne voulaient servir que dans «la garde côte d'Arcasson» et refusaient «de se faire inscrire aux fins de sortir de l'endroit où ils sont très utiles et nécessaires en cas de guerre» -c'est-à-dire le Pays de Buch -<sup>(15)</sup> ; qu'en septembre 1793, la municipalité d'Andernos alerta les autorités du district de Bordeaux «du refus de la part des citoyens de (la) commune» d'obtempérer au décret du 23 août 1793 sur la levée en masse<sup>(16)</sup>. Soulignons enfin le changement d'attitude vis-à-vis des douaniers, entre mai et octobre 1793, d'une municipalité testerine sensible à l'état d'esprit de la population. Malgré les offres de service du directeur de Gercy<sup>(17)</sup>, le conseil général de la Teste s'était bien gardé de mettre à contribution les postes de douanes du Bassin d'Arcachon lors de la première alerte. Les gabelous n'étaient-ils pas tous des suppôts de l'Ancien Régime ? Par contre, à l'automne, ils étaient tous réquisitionnés (La Teste, Certes, Le Ferret) ; étaient-ils devenus, en quelques mois<sup>(18)</sup>, de bons républicains aux yeux des édiles testerins ? Peut-être. Ils étaient surtout armés et rétribués par la Nation, à l'inverse des «volontaires», et donc tout désignés pour participer à la défense de la côte à la place des administrés.

Si le patriotisme fait partie de l'héritage révolutionnaire<sup>(19)</sup>, il subsista toujours un décalage entre les discours et les faits. La levée de 300.000 hommes, décidée en février 1793, fut partout mal accueillie car jusqu'alors, on avait fait appel à des volontaires qui, forts d'un décret de décembre 1791, étaient rentrés chez eux après la campagne de 1792, provoquant une vague de désertions<sup>(20)</sup>. Lors des levées postérieures, les insoumis furent légion en milieu rural. Danton pourtant, le 15 août 1793, avait fait décréter que «pendant le danger de la patrie, tout volontaire qui quitterait son poste serait puni de mort».

Il y eut tant de désertions qu'il fallut trois lois d'amnistie successives, la dernière proposée par Jourdan, en 1799, l'année même où la municipalité de Parentis proposait à celle de La Teste une battue de nuit «pour arrêter les conscrits et les réquisitionnaires qui se sont retirés dans les forêts de La Teste et de Biscarrosse»<sup>(21)</sup>!

Michel BOYÉ

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) A.D. Gironde, 4 L 150. Cette première alerte a fait l'objet d'une conférence présentée au Teich par M. Jacques Ragot le 19 août 1989. Signalons que le 29 mars 1793, le maire de Biscarrosse avait prévenu la municipalité de La Teste que plusieurs vaisseaux avaient été aperçus au large et laissaient craindre «une descente» (A.D. Gironde, 4 L 157 - document publié dans B.S.H.A.A. n° 19) mais il n'y avait pas eu mobilisation.
- 2) Ce fut le citoyen Daysson (notable?) qui fut désigné comme messenger.
- 3) A.D. Gironde, 4 L 149.
- 4) Officier d'artillerie, Le Blais commandait la garnison permanente de La Roquette, un détachement de canonnières.
- 5) Ce fut à l'officier municipal Pierre Portié qu'incomba la charge de vérifier les armes recueillies et de les mettre en état de servir.
- 6) Le 8 mai, la municipalité de Gujan avertissait le conseil général de La Teste que le feu avait pris dans la forêt à Lugos où il n'y avait plus d'hommes valides. Un détachement de secours de 20 hommes fut immédiatement envoyé.
- 7) Cadillac et La Teste avaient eu un seigneur commun sous les Grailly et les ducs d'Epernon.
- 8) Un document, récemment découvert (A.D. Gironde, 3 L 118), tend à prouver que les autorités du département de la Gironde n'ont guère cru au débarquement à Messanges. Il s'agit de la copie de la lettre de l'administration générale du département à la municipalité du Porge, datée du 8 mai 1793 : «Nous n'avons que des éloges à donner à votre empressement à nous instruire du bruit qui vient de se répandre d'une descente des Anglais sur les côtes de Messans. Il y a lieu de croire que cette nouvelle est fautive et qu'elle ne doit sa naissance qu'à la parition de quelques (voiles ?)».
- 9) A.D. Gironde, 4 L 150. Cf. aussi, Fernand Labatut, «La Révolution à La Teste (1789-1794)», p. 166 et ss pour connaître l'atmosphère régnant alors à La Teste.
- 10) Les représentants Ysabeau, Baudot, Chaudron-Rousseau et Tallien avaient fait leur entrée à Bordeaux le 17 octobre 1793 (cf. P. Bécamps, «Bordeaux au XVIIIème siècle», 1968, p. 401 et ss).
- 11) Parmi les bouviers ou les propriétaires de charrettes, le registre des délibérations cite : le citoyen Dubrocq (Baleste ?), Pachoux (Deligey ?), Chicoy de la Brune dit Méchant, Jean Dubernet.
- 12) Nicolas Cravey fut nommé commandant temporaire du fort de La Roquette par Baudot et Ysabeau en septembre 1793 (cf. Fernand Labatut, ouvrage cité, p. 160 - L'abbé Petit, «Le Captalat de Buch pendant la révolution Française», p.90, fait erreur sur les signataires de l'arrêté des représentants du peuple, alors à la Réole). Cravey fut remplacé le 14 ventôse an II par Turgan jeune.
- 13) Le registre des délibérations mentionne «à Lanton à Arès et ont de suite communiqué les ordres au maire dudit lieu». S'agissant de marins expéri-

mentés partis du Piquey, j'ai retenu Arès pour lieu du débarquement.

- 14) A la même époque, la municipalité du Forge exprima au Directoire du département de la Gironde l'inquiétude des habitants de voir la troupe s'installer sur le territoire de la commune pour assurer la défense de la côte : «les habitants sont très pauvres et suffisants pour garder la coste, en les tenant quittes de tout autre service» (A.D. Gironde, 3 L 312, document publié dans B.S.H.A.A. n° 24).
- 15) A.D. Gironde, 4 L 161, document publié dans B.S.H.A.A. n° 7.
- 16) A.D. Gironde, 4 L 37, document publié dans B.S.H.A.A. n° 18.
- 17) B.M. Arcachon, Fonds Rebsomen, volume 17 - page 11 (lettre du 20 février 1793).
- 18) Par leur participation à la Guerre de Vendée et à la surveillance de l'estuaire de la Gironde pour lutter contre les exportations de grains et farines ?
- 19) Cf. Albert Soboul, «Histoire de la Révolution Française», 1962, Gallimard, p. 362 à 364.
- 20) F. Furet et D. Richet, «La Révolution Française», Pluriel Hachette, p. 187.
- 21) A.D. Gironde, 11 L 210, document publié dans B.S.H.A.A. n° 21.

— o O o —

## UNE MONNAIE LOCALE A LA TESTE PENDANT LA RÉVOLUTION

L'histoire du papier-monnaie est récente. C'est un domaine qui a d'abord été exploré par les collectionneurs<sup>(1)</sup>. Ce n'est que depuis avril 1947 que le «Bulletin de la Société Française de Numismatique» publie les procès-verbaux des séances de la Société d'Étude pour l'Histoire du papier-monnaie, créée en 1946 par Adrien Blanchet et Jean Lafaurie ; l'animateur de cette société depuis sa fondation est Raymond Habrekorn. L'histoire de la monnaie de papier est associée à l'essor des instruments de crédit depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>(2)</sup>. La réformation royale ordonnée en septembre 1701 marque la naissance du papier-monnaie en France : il s'agit désormais de «billets reçus pour argent comptant dans le commerce». De 1701 à 1716, se multiplient donc les «billets de monnoye» et les «billets d'Etat»<sup>(3)</sup>. En 1706-1708, un nombre considérable de billets de sources diverses était en circulation, compensant l'absence de numéraire : «billets de lotteries», «billets de Tontine», «billets des Avances des Communautés». Avec les entreprises de Law, à partir de 1716, selon E. Babelon, «la conception du crédit en fut changée : elle reposait en l'occurrence sur la confiance puisque le papier émis était essentiellement une promesse de remboursement à quoi devaient suffire les fonds déposés dans la banque, se référant à une encaisse métallique». Louis XVI par un arrêt de son Conseil d'Etat du 24 mars 1776 constitua une Caisse d'Escompte, société en commandite. Son but était d'escompter les effets de commerce, de change, de tenir à l'usage des particuliers une caisse personnelle domestique, de faire le commerce de l'or et de l'argent. Selon J. Lafaurie, les billets de la Caisse d'escompte «dont la circulation tourne autour de 100

millions pendant les années 1786-1789 fait fuir ou cacher le numéraire, prélude à la grande disette monétaire de la Révolution». Un décret du 21 décembre 1789 prononce le cours forcé des billets pour servir de «Promesses de fournir assignat»<sup>(4)</sup>. A la même date, l'assignat devient un véritable papier-monnaie : «les assignats seront reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières». Les émissions d'assignats et de mandats territoriaux sont l'aboutissement des diverses tentatives de mise en circulation de monnaies fiduciaires sous Louis XIV et Louis XV<sup>(5)</sup>. Mais les premières années de la Révolution ont connu un autre phénomène monétaire : l'émission de monnaie locale ou de «billets de confiance», en particulier à La Teste<sup>(6)</sup>.

## I - UN DOCUMENT DISPARU ?

Le «billet de confiance» de La Teste est connu seulement par la publication d'E. Labadie ; cet érudit bordelais a publié en 1914 une reproduction «d'après un calque qui est dans notre collection mais qui a été pris nous ne savons où». En effet, les billets de confiance sont rares. Ils ont été presque tous détruits, brûlés, d'après les décrets de la Convention, au fur et à mesure de leur retrait et de leur remboursement<sup>(7)</sup>. Cependant plus de 5.500 billets différents qui ont été émis de 1790 à 1793 dans environ 1.500 communes (une vingtaine pour la Gironde) ont été recensés.

L'étude comparée du bon de La Teste avec les autres billets de confiance de France confirme l'authenticité du document publié par Labadie. Les signatures sur le billet de La Teste sont manuscrites. Il en était de même pour les assignats des premières émissions. C'est pour diminuer la dépense que la signature manuscrite des premières petites coupures d'assignats fut supprimée et remplacée par une signature imprimée. Cette mesure fut étendue par le décret du 21 novembre 1792 à toutes les catégories d'assignats. Le bon de La Teste porte un numéro manuscrit, celui de 4250. A partir de janvier 1793, on se sert d'une machine à numéroter les assignats. En ce qui concerne les signataires du bon de La Teste, M. F. Labatut nous a fort aimablement donné les précisions suivantes : «Peyjehan aîné, qui a traversé la Révolution et qui fut maire sous la Restauration, est de ces personnages «sans histoire» qui ne laissent pas beaucoup de traces... De même Bénazet qui préside souvent le conseil quand J. Fleury fils aîné était absent... Lesca n'a pas laissé beaucoup plus que sa signature, du moins pendant la période...». Mais ce qui montre l'intérêt du billet de

confiance de La Teste, c'est qu'à part ce témoignage, la municipalité de La Teste n'a fait imprimer, semble-t-il, aucun de ces documents.

## II - UNE CAISSE PATRIOTIQUE

A part le fac-similé de Labadie, quelques procès-verbaux aux archives départementales de la Gironde confirment l'existence d'une caisse patriotique à La Teste. Labadie a ainsi publié un procès-verbal du 29 germinal an II (18 avril 1794) qui indique que Pierre Baleste-Marichon, agent national près la commune de La Teste-de-Buch, s'est transporté chez le citoyen Pierre Peychan aîné, trésorier et l'un des administrateurs de la Caisse des billets de confiance dans cette commune, et l'a invité à lui remettre, dans le délai de 24 heures, la note des billets émis et d'en faire verser le montant dans la caisse du receveur du district de Bordeaux ; le tout en vertu de l'invitation à lui faite par le citoyen Jay jeune, agent national près le district de Bordeaux. Pierre Peychan fit alors savoir à l'agent national que «la souscription de la Caisse patriotique de La Teste-de-Buch, pour faire fonds et service d'hipotèque (sic) d'une émission de billets de confiance de cinq sols dans cette commune, s'élève à la somme de 4.000 livres, qu'il en est rentré 2.777 livres 15 sols et que par conséquent c'est une somme représentative de 1.121 livres 5 sols qui lui reste en caisse, somme qu'il s'engage à adresser, sans délai, au receveur du district de Bordeaux».

Le second document retrouvé et publié par Labadie livre les indications suivantes. Le 25 floréal an II (14 mai 1794), le citoyen Peychan obtint un arrêté du Conseil Général de la commune de La Teste-de-Buch l'autorisant à signer les billets mis en circulation par la caisse patriotique et restés en circulation «afin que ceux qui en sont porteurs puissent en exiger le remboursement du receveur du district entre les mains duquel la somme équivalente à leur montant a été remise».

Le dernier document est une pièce émanant du receveur du district qui reconnaît avoir reçu du sieur Peychan aîné, trésorier de la Caisse patriotique de La Teste, la somme de 1.121 livres 5 sols, montant des billets au porteur émis dans la commune et qui sont encore en circulation. Labadie conclut ainsi : «nous avons pu établir que la Caisse patriotique de La Teste-de-Buch avait émis pour 4.000 livres de billets et que tous furent remboursés aux porteurs dans la forme régulière, ce qui prouve que cette caisse, comme celle de Bordeaux, avait été confiée à des citoyens intègres».

En conclusion, quelle est la signification de ce «billet de confiance» de La Teste ? Les historiens, dans l'ensemble, portent des jugements sévères sur ces émissions de monnaies locales, publiques ou privées. Ainsi pour M. Marion<sup>(8)</sup> : «des billets de confiance, si prodigués, si divers, si dépourvus de tout contrôle, que d'inévitables désastres en anéantissent bon nombre et que la défiance trop méritée à laquelle ces billets furent en butte ne contribua pas peu à compromettre l'assignat auprès des petites gens qui avaient mal l'en distinguer». J. Lafaurie qualifie les «innombrables émissions de billets patriotiques» de «fléau financier». Pour les numismates et les amateurs de papier-monnaie, le jugement est plus favorable. Ainsi selon Muzynski : «comme plus tard en 1870, 1914 et 1940, cette «monnaie de secours» ou de «nécessité» joua un très grand rôle. Elle permit, en attendant la fabrication des petits assignats nationaux et la réapparition des monnaies métalliques, de rendre l'activité aux manufactures, foires, marchés et commerces». L'étude de Labadie semble plutôt confirmer cette approche. Il serait donc souhaitable que l'histoire des billets de confiance, en particulier en Gironde soit véritablement entreprise, pour une meilleure connaissance des «initiatives locales» au début de la Révolution.

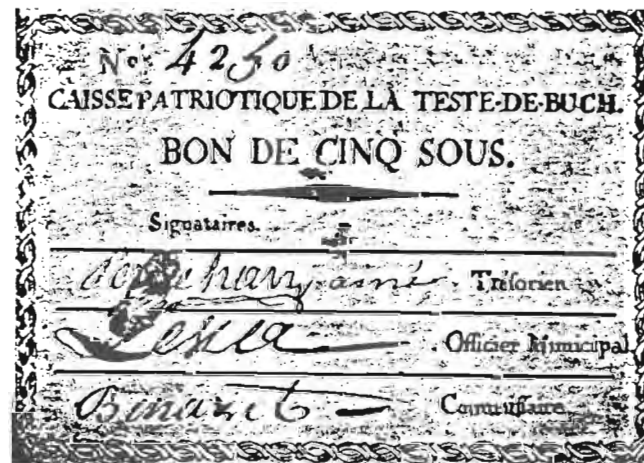
Jacques CLÉMENTS

## NOTES

- 1) Selon Albert Soboul : «Qui d'entre nous, près de deux siècles après, n'a pas trouvé, parmi les vieux papiers de famille, l'un de ces billets jaunés par le temps où les mots assignats...». Ces découvertes sont de plus en plus rares ! M. Muszynski, *Les assignats de la Révolution Française*, éd. Le Landit, 1981, p.3.
- 2) En Angleterre s'étaient multipliés dès 1667 les «orders» gouvernementaux, prototypes des billets de banque. La «Casa di San Giorgio», au moins dès 1586, a eu des «biglietti» qui, à partir de 1606, furent payables en monnaies d'or ou d'argent, selon la nature du dépôt qui les garantissait. Voir F. Braudel, *Les structures du Quotidien*, t.1, Paris, 1979, p.414.
- 3) Les «billets d'Etat» ont été absorbés par la «Banque générale de Law», après des essais infructueux de résorption par établissement d'une «lotterie à vingt-sols le billet».
- 4) La Caisse des Comptes courants, créée le 11 messidor an IV (29 juin 1796) fut absorbée par la Banque de France, le 27 pluviôse an VIII (16 février 1800), un mois après sa fondation. Les premiers billets, émis par la Banque de France sont les billets de 500 et 1.000 francs de la Caisse des Comptes

courants surchargés «payable à la Banque de France». Remarquons aussi que la réforme de Calonne (1785) a fixé le régime monétaire de la France jusqu'en 1928 (Guy Thullier, *La monnaie en France au début du XIXème siècle*, Genève, 1983).

- 5) A remarquer l'expression «monnaies ou assignats métalliques» dans le Décret de la Convention Nationale, N°2.246, du 26 pluviôse an second (14 février 1794).
- 6) L'ouvrage fondamental est : Ernest Labadie, *Les Billets de confiance émis par les caisses patriotiques du département de la Gironde (1791-1793)*, avec dix-huit fac-similés dans le texte, Paris, Ernest Leroux, éd. 1914, 138 p. Pour les reproductions des «billets de confiance» d'autres localités, voir A. Hanot, P. Bourq, *Billets de confiance, 1790-1793*, Catalogue.
- 7) Du nombre assez considérable de billets de monnaie émis de 1701 à 1712, deux exemplaires seulement sont parvenus jusqu'à nous. Un «Billet de Monnoye» émis en exécution de la Déclaration du roi du 24 mai 1707, était (en 1947) le plus ancien papier-monnaie français retrouvé à ce jour.
- 8) M. Marion, Le retour à la saine monnaie après la Révolution dans *La Revue de Paris*, n°19, 1<sup>er</sup> octobre 1923, p. 537-552.





CREATION du 29 AOUST 1791..

**BON DE DIX SOLS**

payable au Porteur par la Caisse Patriotique de Lille, en échange d'Assignats de 70 à 100 livres.

8900

Pour les Actionnaires

*Courtois*

CREATION du 29 AOUST 1791..

**BON DE CINQ SOLS**

payable au Porteur par la Caisse Patriotique de Lille, en échange d'Assignats de 50 à 70 livres.

2275

Pour les Actionnaires

*Courtois*

MUNICIPALITÉ DE MONTEUX.

N<sup>o</sup> 405

**BILLET PATRIOTIQUE DE CINQ SOUS.**

*Supreau Maire*

XX Mandat de 20 sous, créé le 29 Juillet 1793. XX

CANTON ET MUNICIPALITE D'AUROUX.

**MANDAT DE VINGT SOUS,**  
à échanger pour Assign. de 5 liv.

*Martel*

XX DEPART. DE LA LOZERE. XX

ASSOCIATION PATRIOTIQUE

N<sup>o</sup> 2068

Bon de DEUX SOLS,  
Emi par Delaire & Grefy de Liéons, remboursable en Assignats de 5 livres, jusqu'au premier Janvier 1794.

*Delaire*

Département de la Somme.

**BON DE HUIT SOLS,**

En Echange d'Assignats de cinq livres. Jusqu'au premier Avril 1795  
PAR D. MORTIER, Maire d'Hangest.

Utile à la Patrie.

DISTRICT DE CLAMECY.

**BILLET DE SECOURS.**

N<sup>o</sup> 105

En échange d'assignats de 100 livres, jusqu'à 50 livres, jusqu'en janvier 1795.

*Pailliers*

CINQ SOUS.

[5.] AGEN. (5.)

**BILLET DE CONFIANCE**  
Des CINQ Sous,

Remboursable au porteur en Assignats de Cent Sous.

*Cruel* 544

PAIX ET CONFIANCE.

**BON DE QUINZE SOLS.**

Avec, je donnerai un assignat de cinquante livres & au-delà, pour la même valeur en mes billets de quinze sols. A Touques, Le 2 Janvier 1793.

N<sup>o</sup>

*Delange*

**BON D'UN SOL,**

Remboursable à volonté, en Assignats de cinq livres, par BONNET, Négociant, à Neufchâtel en Bray.

*Bonnet*

N<sup>o</sup> 674

MONTFORT-LE-ROUOU.

**BON DE QUATRE SOLS,** à échanger contre des assignats de 5 liv. ou des billets de la Municipalité de Montfort.

Emission du 21 Mars 1793.

*Montfort*

COMMUNE DE SUMÈNE.

BON pour dix sous remboursable en assignats de 5 liv. et au-dessus.

X s.

**BON**

Ronde DEUX SOLS.

Remboursable à volonté en Assignats de 5 livres. chez Jacques Ferrand. Imprimeur rue Gantoise n<sup>o</sup> 63. à Rouen.

*Ferrand*

MUNICIPALITE DE TOULON

F. 43

COMMUNE DE VALENCIENNES.

**BILLET D'ECHANGE, NON-FORCÉ. BON POUR CINQ SOLS.**

N<sup>o</sup> 1556

IL sera à Bureau ouvert, rendu au Porteur, un Assignat de CINQUANTE LIVRES, en rapportant même valeur en Billets de CINQ SOLS

*Blanche*

BON DE ...

APPELLATIONS DIVERSES DES BILLETS

Caisse patriotique 10 f. des. Napolite district.  
**MANDAT DE DIX SOUS**  
 à échanger contre des Assignats  
 de cinq livres à cent livres,  
 Le Jeudi seulement.  
 N° 1062  
 Signatures: X S Signataire  
 de la Commune, une de District

N°  
**COMMUNE D'AUCH.**  
**CAISSE PATRIOTIQUE.**  
 BILLET DE SOLE, forcé.  
 Signatures: J. Guillou, J. L. L. L.

MAISON DE SECOURS,  
 Rue des Filles St. Thomas.  
**BILLET de QUINZE SOLS** à échanger contre  
 des BILLETS de la Caisse Patriotique.  
 Paris ce 28 Aout 1791.  
 Signatures: J. Guillou, Directeur.  
 En échange de BILLETS de la Caisse Patriotique.

MUNICIPALITÉ DE MARVEJOLS.)  
**CAISSE PATRIOTIQUE.**  
 Bon pour CINQ sous, payables à la  
 Caisse Patriotique, en Assignats de Cinq livres.  
 Signatures: J. L. L. L.  
 5 SOUS.

CAISSE PATRIOTIQUE DE MONTAUBAN.  
**MANDAT DE CINQ SOUS,**  
 A échanger contre des Assignats déposés  
 à la Maison commune.  
 N° 11954. V SOUS.  
 Signatures: J. L. L. L. Bergues

N° 4677. **CAISSE DE CONFIANCE  
 DE CAMBRAL.**  
 Billet de DIX SOLS, à échanger  
 contre des Assignats de cinq livres.  
 Signatures: Degord  
 10 | Eu échange des Assignats de cinq livres. | 10

MANUFACTURE NATIONALE  
 Billes de vingt sols à échanger  
 contre des Assignats.  
 Brive la Gaillarde ce 17. Vent 1791.  
 Contrôle f°  
 Pour la Manufacture

CAISSE PATRIOTIQUE  
 Municipalité de Cavayrac.  
 Bon pour vingt sous.  
 La caisse patriotique, fera compte  
 de vingt sous au porteur du mandat  
 en assignats de cinq livres.  
 Signatures: S. L. L. L.  
 13 fevrier, 1792.

CAISSE PATRIOTIQUE DE  
**CINQ SOUS**  
 A échanger contre assignats de 5.  
 A N° 312  
 Gautier, maire.  
 Signatures: L. L. L. L.  
 TROISIEME EMISSION.  
 CARPENTRAS.

**BILLET DE DIX SOLS**  
 CRÉÉ LE 26 JANVIER 1792  
 POUR LE CERCLE PATRIOTIQUE,  
 à échanger et payable en assignats de 5 liv.  
 N° 139  
 Signatures: J. L. L. L.

LA NATION, LA LOI, LE ROI.  
**BILLET DE CONFIANCE  
 DES FABRIQUES D'ALBI.**  
 Bon pour 10 sous. N° 165  
 Il sera échangé au porteur la somme de dix sous en  
 Assignats, au bureau du sieur Mathieu Lacombe, Caissier.  
 A Albi, ce 28 Avril 1791.  
 Le Bureau sera ouvert chaque jour.

CAISSE PATRIOTIQUE D'ARLES.  
**MANDAT DE TROIS LIVRES.**  
 A échanger contre des Assignats de 5 l.  
 Signatures: J. L. L. L.  
 N° 6505

( 10 sols. )  
 N° 2692. X  
**CAISSE PATRIOTIQUE.**  
 DISTRICT DE CLAMECY.  
 Bon pour DIX SOLS à échanger  
 contre des Assignats de CINQ LIVRES,  
 jusqu'au premier Mars 1795.  
 Clamecy, ce 25 Evrier 1792.  
 Signatures: J. L. L. L.

CAISSES PATRIOTIQUES

DIVERS ORGANISMES D'ÉMISSION

**BILLET Patriotique de Pezenas,**  
*Avec permission du Département,*  
 Pour être échangé avec des assignats de cinq livres.  
 Bon pour DEUX SOLS ET DEMI.  
 N° 59  
*Sausset*

**BILLET DE CONFIANCE**  
 DE CLERMONT DE L'HÉRAULT  
*Avec permission du Département*  
 Pour être échangé avec des assignats de cinq livres.  
 Bon pour DIX SOLS  
 N° 210  
*Guyard*

**BILLET patriotique de Pomerols**  
*Avec permission du Département,*  
 Pour être échangé avec des assignats de cinq livres.  
 Bon pour DEUX SOLS ET DEMI.  
 N°.  
*Giniez vidal*

(Cinq Sous.)  
**MUNICIPALITÉ DE BRAHY.**  
 N° 1565  
 Bon pour CINQ SOUS.  
 Billet de confiance, autorisé par le Département,  
 à échanger contre des Assignats de Cinq livres.  
*Callaud*  
*Palluel*

( 5 Sols )  
**DISTRICT DE LANGRES.**  
 N° 333  
**CRÉATION du 9 Janvier. 1792.**  
**CINQ SOLS.**  
 Billet de confiance de la Caisse Municipale  
 & patriotique de Langres, autorisée par DÉLIBÉRATION du DÉPARTEMENT du 28 Août 1791. Remboursable en Assignats de 5 livres.  
*Duron*  
*Monnet*  
 ( 5 Sols )

[ 2 6 2 ]  
**BILLET PATRIOTIQUE**  
 Ayant circulation forcée dans le District de Carcassonne, par arrêtés du Département de l'Aude, des premiers & 28 Mars 1792.  
 DEUX SOLS SIX DENIERS.  
 E. N° 18487  
*Bertelot*

**ÉCHANGE DES BILLETS DE 2<sup>es</sup> ET 3<sup>es</sup>**  
**CAISSE DE CONFIANCE**  
 ÉTABLIE PAR DÉLIBÉR. DU CONS. GEN. DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS, DU 31 OCTOBRE 1791,  
 Autorisée par le Directoire du Département de l'Oise.  
**BILLET DE DIX SOLS.**  
 Vu par moi Commissaire du Conseil général de la Commune.  
 N° 992  
*afaire*  
 DIX SOLS.

( VI Sous. )  
**PRADES, canton de JAUJAC.**  
 N° 3009  
 Bon pour SIX SOUS.  
 Billet de confiance, autorisé par le Département,  
 à échanger contre des Assignats de Cinq livres.  
*Souffron*  
*Ducloux*

Municipalité de MONTEUX.  
 Mandat de TRENTE Sols.  
 A échanger contre des Assignats de 5 liv., 50 s. 100 liv.; délibéré par le conseil général de la Commune, en date du 30 septembre 1791.  
 N°.  
*Ducloux*  
*guyard*

MUNICIPALITÉ du Pont-du-Château.  
**BILLET DE CONFIANCE** de Dix Sous émis en exécution de délibération du conseil-général de la commune, à échanger contre des assignats de cinq livres.  
 N° 507  
*Requien*  
*Requien*  
 Dix  
 X S.

55. **BILLET DE CONFIANCE**  
 DE LA VILLE DE ST. GAUDENS,  
 Créé par Arrêté du 3 mai 1792.  
 CINQ SOUS.  
*Guithouze*  
 55. N° 2135

(1)  
 Par délibération de la Commune  
 DE JONQUERETTE.  
**BILLET** de confiance  
 D'UN SOUS.  
 N° 3019  
*Requien*

Billet de Confiance, autorisé par la Commune de Rennes, le 24 Avril 1792, l'an IV<sup>e</sup> de la Liberté.  
**BILLET DE CINQ SOLS,**  
 à échanger contre des Assignats.  
*Cedais marling*  
*aminath*  
 B. N° 2667

N°.  
**BILLET DE CONFIANCE**  
 D'UN SOU.  
 Émis par la Commune d'Agde, & sur la garantie autorisée par le Directoire du Département, pour être échangé au porteur contre les Assignats de cinq liv. AGDE.  
*Requien*  
*Burd*

[ 10 s. ]  
 Par délibération de la Commune  
 DE LAGNES.  
**BILLET** de confiance  
 de DIX sous.  
 N° 114581  
*guyard*  
*jacotet*  
 X sous.

**PAR DÉLIBÉRATION**  
 DE LA COMMUNE D'UZÈS.  
 Assignat-Monnoie de 30 sous. N°.  
 Bon pour Trente sous.  
*Lanfand*  
*du Blospre*  
*Quidus*

AVEC MENTION : PERMISSION DU DÉPARTEMENT

AVEC MENTION : DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE

V Sous.  
**VIVIERS.**  
 2 me. Emission autorisée.  
 Bon pour CINQ SOUS.  
*Bourg. Offi. Mpal.*  
*Notable.*  
 N° 3647  
 V Sous.

X Sous.  
**MUNICIPALITÉ DE CEBAZAT.**  
*Billet des Dix sous.*  
 Émis en exécution de délibération du conseil général de la commune, du 13 juin 1792, à échange contre des assignats de CINQ LIVRES.  
*Xigand*  
*M. J. J. J. J.*  
 N° 2712  
*Richard*  
 Caissier.  
 DIX S.

C 3 livres.  
**CAISSE PATRIOTIQUE ET DE CONFIANCE.**  
 DISTRICT ET VILLE DE CHATELLERAUD.  
 N° 695 Billet de trois liv. donné en échange d'Assignats de cent liv. & au-dessous & qui sera rechangé pour des Assignats de 50 liv. & 100 liv. seulement, au choix du porteur, en en apportant pour la valeur à un Assignat.  
*faupé*  
*M. J. J. J. J.*  
 1792

Société Patriotique.  
**BON POUR DIX SOLS.**  
 Ville de S. Matzen.  
 Billets de confiance remboursables en assignats de deux cents livres & au-dessous. N° 2674.  
*M. J. J. J. J.*  
 1791.

Saint-André (s. f.) de Roqueperrouis.  
**MANDAT DE CINQ SOUS.**  
 à échanger contre des Assignats de cinq à cinquante livres.  
 N° 1428.  
*M. J. J. J. J.*  
 Maire.  
 Caissier.  
 de la Commune, au au District.

5 f.) CINQ SOUS. (5 f.)  
 (C) N° 4564  
 Billet de Confiance de CINQ SOUS établi par Délibération du Conseil-général de la Commune en date du 28 mai l'An 4 de la lib. remboursable à vue en Assignats de CINQ LIVRES.  
*M. J. J. J. J.*  
 Maire.  
 Caissier.  
 5 f.) Commune de MAUBEUGE. (5 f.)

DIX SOUS.  
 Division d'Assignats  
 EMISSION du 8 juin 1792.  
 10 SOUS.  
 DEPARTEMENT DE LA MEURTHE.  
 MUNICIPALITÉ DE NANCY.  
 X. SOUS.

**THIERS. — N° 49455**  
**CONFIANCE PUBLIQUE.**  
*M. J. J. J. J.*  
 Vingt sous. *M. J. J. J. J.*  
 1792

1792  
 MANDAT de TROIS LIVRES à échanger contre des Assignats de Cinquante à trois cent livres les lundis et jeudi seulement.  
 Signataire  
*M. J. J. J. J.*  
 Caissier.  
 de la Commune, au au District.

A N° 6651  
 DISTRICT DE CHATILLON-SUR-SEINE.  
 Billet de confiance de vingt sols.  
 Pour servir au change des Assignats de 100 liv. et au dessous.  
 20 sols.  
 CAISSE PATRIOTIQUE  
*M. J. J. J. J.*  
 Caissier.  
 vingt sols.

N° 28499  
**BILLET DE CONFIANCE**  
 à échanger contre des Assignats de cinq livres.  
*M. J. J. J. J.*  
 Caissier.  
 C. COMMUNE DE VOIRON. 20 SOLS.

N° 604.  
**BUREAU DE CONFIANCE.**  
 Billet de CINQUANTE SOUS, pour échange d'Assignats de quatre-vingt-dix livres et de cent livres.  
 Chaumont, 19 Août 1791.  
*M. J. J. J. J.*  
 Caissier.

V Sous.  
**VALVIGNIÈRE.**  
 Bon pour CINQ SOUS.  
 Compt. Compt.  
 N° 252  
 V Sous.

**MUNICIPALITÉ DU POUGET.**  
 N° 252. BILLET DE CONFIANCE DE CINQ SOLS  
 Remboursable en échange contre des Assignats Nationaux.  
*M. J. J. J. J.*  
 Commissaires.  
 1792

**BAGNOLS.**  
 BON pour CINQ SOUS.  
 L'Union fait la force.  
 A. N° 235 *M. J. J. J. J.*

DISTRICT DE CLERMONT.  
No. 636  
Bon pour deux sols six deniers, en échange  
d'assignats de 5 livres et au-dessous.  
Fo. *2 s. 6 d.*

CASSE PATRIOTIQUE  
DE NANTES.  
Billet de vingt sols. No. 138  
Création de Novembre 1791. pour échange  
d'Assignats de deux ou trois cents livres,  
remboursable en Assignats de même valeur.  
*Monard* *Paul*

MUNICIPALITÉ DE NEUVILLY.  
DISTRICT DE CAMBRAI.  
BILLET DE CONFIANCE  
de VINGT SOLS, remboursable à  
volonté en assignats de 50 liv., par le  
Citoyen CHATELIN, fils, Laboureur.  
N.° 244 (20) *Chatelin*  
Garantie donnée.

MUNICIPALITÉ DE MAZINGHIEN;  
DISTRICT DE CAMBRAI.  
BILLET DE CONFIANCE  
de CINQ SOLS, remboursable à  
volonté en assignats de 5 liv., par  
le Citoyen LEFEBVRE, Laboureur.  
N.° 221 (5) *Lefebvre*  
Garantie donnée.

(TROYES.)  
DÉPARTEMENT DE L'AUBE.  
3 D. N.° 3364. X. liv. 1791.  
\*\* QUINZE SOUS. \*\*  
Billet de Confiance de la Casse Patriotique,  
remboursable en Assignats depuis 100<sup>s</sup> jusqu'à 500<sup>s</sup>.  
*Hug* *Paul*

(50 s.)  
SIEGE DE LYON.  
Bon pour CINQUANTE SOUS  
A rembourser en Assignats de 50 liv. à 400 liv.  
*Boudier 50*

ABBEVILLE  
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE  
BILLET DE QUINZE SOUS.  
Remboursable en Assignats de cent livres  
et au-dessous. *Le Louis, son d'ours*  
N.° 6415 *Le Louis*  
Emission au 30 Décembre 1791.

MUNICIPALITÉ DE MAZINGHIEN.  
DISTRICT DE CAMBRAI.  
BILLET DE CONFIANCE  
de QUATRE SOLS, remboursable  
à volonté en assignats de 5 liv., par  
le Citoyen Jean BRASAR.  
N.° 1325 (4) *Brasar*  
Garantie donnée.

Caisse patriotique 2 f. des Baptes de l'Etat.  
MANDAT D'UN SOL  
à échanger contre des Assignats  
de cinq livres à cent livres,  
le Jeudi seulement.  
N.° 760 *Qualat*  
Signataire. Signataire.

DISTRICT DE FRESNAY. | 10f  
N.° BILLET DE CONFIANCE F.°  
de dix sols, à échanger en Assignats de 80<sup>s</sup>.  
Par JULIEN PLETIER-CABOUR,  
Négociant à Fresnay.  
| 10f DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

O. WASSY. B.  
BON  
pour DIX SOUS.  
REMBOURSABLE  
en Assignats de cinq  
livres et au-dessus.  
*Dubois*  
B. LE BUISSON. D.

10.  
COMMUNE DE CAEN  
BILLET DE DIX SOLS  
remboursable à volonté  
en Assignats de 50 et 100 L.  
*Chauv* *de la Roche*  
N.° 3042

LA NATION, LA LOI, LE ROI.  
BILLET DE CONFIANCE  
DES FABRIQUES D'ALBI.  
Bon pour 10 sous. N.° 1436  
Il sera échangé au porteur la somme de dix sous en  
Assignats, au bureau du sieur Mathieu Lacombe, Caissier.  
A Albi, ce 18 Avril 1791. *Brunet Chiquet de la Roche*  
*Mathieu Lacombe*  
Le Bureau sera ouvert chaque jour.



## LES CANONS DE LA ROQUETTE

Il est assez difficile d'imaginer en 1989 que notre Pays de Buch a été, voici plus de 200 ans, le théâtre de canonnades entre Français et Anglais qui obligèrent les contemporains à établir des défenses côtières.

Les traces de ces défenses sont peu nombreuses et l'exposition «*Le Pays de Buch sous la Révolution*», présentée cette année par la S.H.A.A., a été l'occasion d'en rappeler certains aspects grâce aux plans du fort de La Roquette (dont l'emplacement a suscité maintes questions) et à la maquette de ce fort qui fut exposée à La Teste et à Arcachon.

Les seuls témoins tangibles sont en effet les canons qui restent en place autour du Bassin et les indications données par les cartes anciennes. Les plus connus de ces témoins sont sans doute le canon qui orne la façade de l'ancien Grand Hôtel du Moulleau (voir photo) et celui qui est scellé dans le jardin du Centre Administratif du Canon (commune de Lège).

D'autres canons ont existé autour du Bassin. André Rebsomen en signalait trois à Arès (deux place de l'Eglise servant de piliers à une galerie, un servant de borne<sup>(1)</sup>), et pendant longtemps, à La Teste, nous avons pu en côtoyer deux autres qui flanquaient, fichés en terre jusqu'aux tourillons, l'ancienne gendarmerie de la Rue du Maréchal Foch<sup>(2)</sup>. Nous pensions qu'ils avaient appartenu aussi aux défenses côtières ; or, nous verrons pourquoi, il n'en est rien.

Pourtant, ces rares pièces ne représentent qu'une très faible partie de l'imposant dispositif d'artillerie mis en place à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et destiné à interdire l'entrée du Bassin d'Arcachon aux envahisseurs étrangers et en particulier anglais.



BILLETS DE CONFIANCE  
EXCEPTIONNELLEMENT ILLUSTRÉS



6 ENVIRONS DE MOULLEAU.  
- Le Canon. - LL.

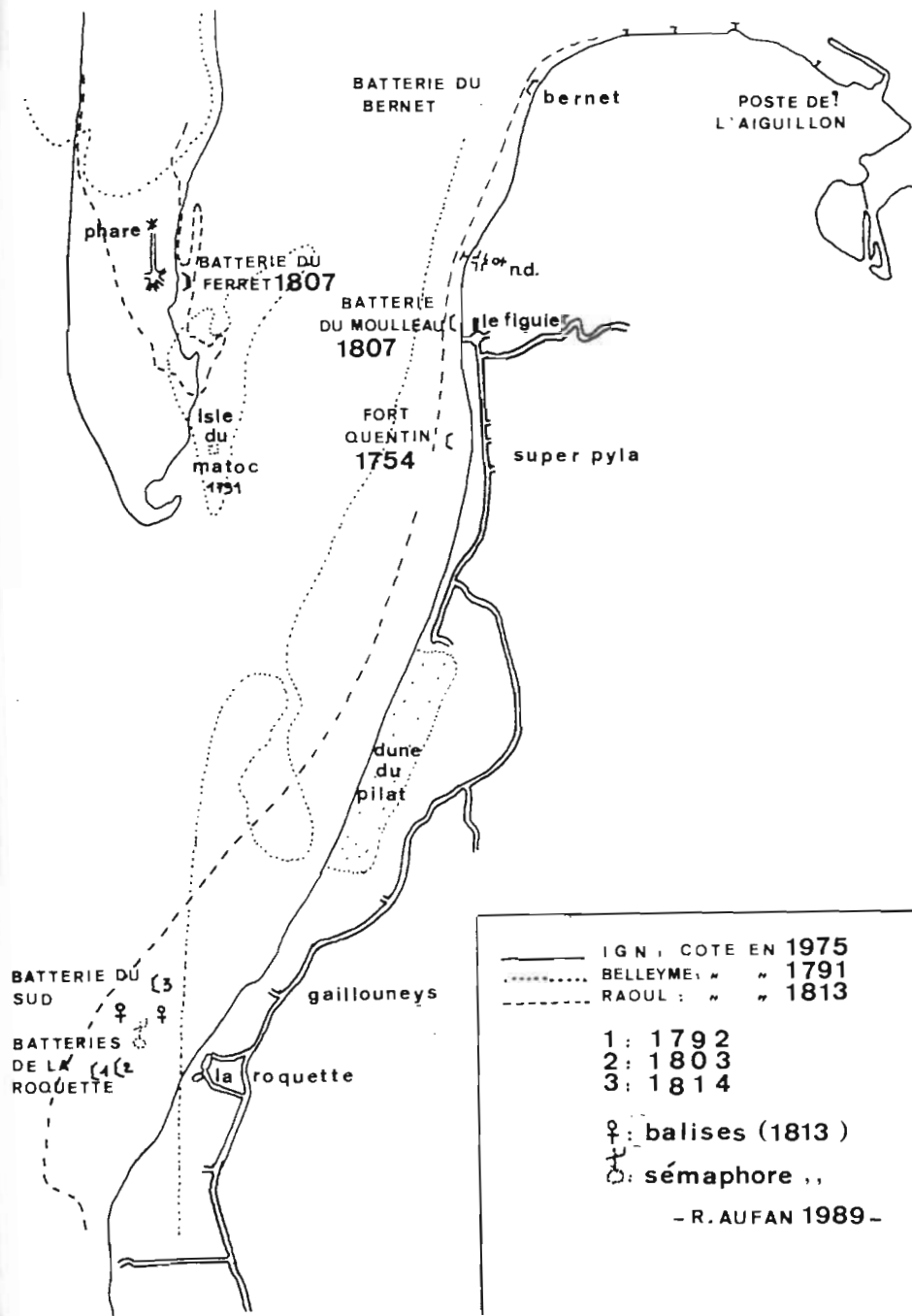
C'est ainsi qu'un inventaire du 1<sup>er</sup> octobre 1814, établi au Moulleau où avait été réuni l'essentiel de l'artillerie du Bassin, donne les chiffres suivants :

- 4 canons de 36 en fer et en place avec munitions
- 6 canons de 24 en fer et non en place, sans munitions
- 2 canons de 12 en fer et non en place et sans munitions
- 2 mortiers de 12 en bronze et non en place.

Les canons de 24 et les mortiers provenaient vraisemblablement de La Roquette.

Ce dépôt devait être expédié à Bordeaux et à Blaye mais n'y parvint jamais<sup>(4)</sup>. L'abbé Petit qui cite ce document le date de 1814 (Première Restauration) alors que Jacques Ragot affirme que ce dépôt fut effectué sous la Seconde Restauration. Ceci semble plus logique puisqu'en octobre 1814, il fut décidé de réarmer les batteries qui étaient abandonnées depuis l'annonce de l'entrée des Anglais à Bayonne. Ce réarmement consista à installer 4 canons de 30 à la batterie du Sud (ex Roquette), 2 pièces de 12, 2 canons de siège et 2 mortiers au Bernet, 12 canons en fer et 2 mortiers de bronze au Moulleau<sup>(5)</sup>.

C'est du dépôt constitué après la défaite de 1815 et dont nombre de pièces furent, le recul de la côte aidant, englouties



par la mer, que proviendrait le canon du Moulleau retrouvé en 1899.

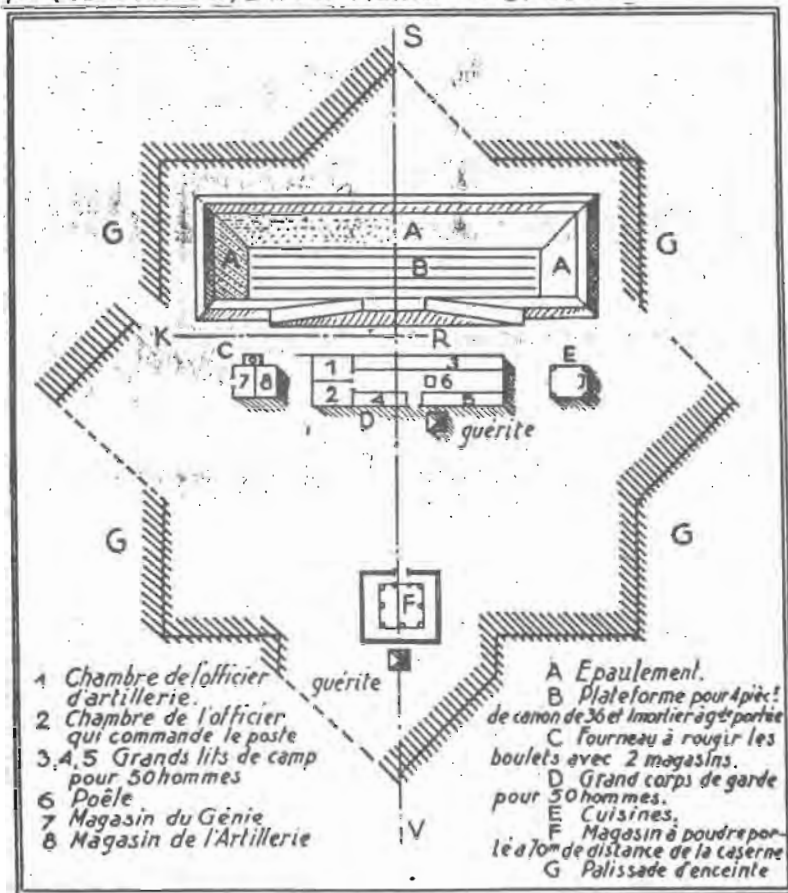
Les autres témoins sont les cartes anciennes. Si la plupart des cartes du XIX<sup>ème</sup> siècle ne peuvent être retenues car les postes qu'elles indiquent sont ceux des douanes, trois documents sont par contre incontestables : la carte de Charlevoix de Villers établie vers 1780, celle de Belleyme de 1791 et celle du Capitaine de Frégate Raoul qui est de 1813, même si Belleyme place, à terre, un fort, le Fort de Cantin, déjà sous les eaux.

C'est en les comparant qu'on peut établir une cartographie assez précise de l'évolution de la côte et de l'emplacement des batteries (voir carte), sous la Révolution et l'Empire. Enfin, il existe un autre document précieux, le texte du 27 brumaire an II, présenté plus loin, prouvant qu'il y a eu, en l'an II, cinq emplacements défensifs : un à La Roquette, situé d'après Taffard de la Ruade qui en fut le premier commandant, à un quart de lieue au nord de la Pointe du Sud et à 2 lieues à vol d'oiseau du bourg de La Teste (1,5 et 11,6 km environ), un au Bernet (au large du Péreire actuel (il était en projet sur la carte de Sicre de Cinq-Mars en 1772), un à l'Aiguillon (ce qui confirme une mention de la carte de Charlevoix de Villers), un à l'Île aux Oiseaux ou «*isle de La Teste*» et un au «*Pilla*». Ce dernier est difficile à identifier ; il pourrait s'agir d'un fortin dont A. Rebsomen signale la construction éphémère en 1790 au Moulleau, ou bien plutôt d'un site destiné à remplacer l'ancien Fort Cantin, construit en 1754, disparu en 1775, auquel succéda, de 1779 aux alentours de 1783, «*la batterie de La Teste*» que Clavaux indiqua sur sa carte de 1779, batterie dont parle Bazignan en 1792<sup>(6)</sup>.

Il y eut aussi un projet sur l'Île du Matoc mais il fut heureusement sans suite car dès 1808, l'île, qui autrefois portait des cabanes de pêcheurs, n'était plus qu'un banc de sable dérivant vers le sud comme l'est, de nos jours, son successeur le banc d'Arguin. Quant à la côte Noroit, il n'y avait rien. Le canon qui y est visible ne faisait pas partie des défenses révolutionnaires car la batterie du Ferret ne fut construite que sous l'Empire, en 1807. Le canon actuel en provient. Vers 1928, Rebsomen le situait «*dans le jardin de la Villa Algérienne, au pied du mât des signaux*»<sup>(7)</sup> et curieusement, la carte du Conseil Général de 1875 signalait déjà une «*escoure du Canon*» à l'emplacement de l'actuel lieu-dit, deux kilomètres au nord de la Villa Algérienne !

En plus de ces forts existaient dans les mêmes lieux des

Le fort de la Roquette ou batterie du Sud (plan & profil)  
d'après un plan en couleurs de l'an XII - Collection Del-  
pit (carton 38, Bibl<sup>iq</sup>é Munic.<sup>ic</sup> - Bordeaux).



Extrait de la "Revue Historique du Pays de Buch" (15 avril 1933)



postes de vigie, appelés parfois improprement «sémaphores» (carte de Raoul), ce qui ajoute à la confusion.

Cependant, parmi tous ces sites défensifs, le plus important est sans conteste celui de La Roquette<sup>(8)</sup> dont nous possédons plusieurs illustrations dues aux reconstructions que le recul des sables, son principal ennemi, imposa plusieurs fois. Il y a d'abord le plan que M. Ragot a publié<sup>(9)</sup>, daté de 1796, et dont nous nous sommes inspirés pour construire notre maquette ; il correspond à la batterie installée en 1792, rongée par les sables, réparée en 1794 et 1797, et démolie en 1801/1802. Le fort fut ensuite reconstruit en 1803 à quelque distance, «à 150 toises des relais de la mer», soit 300 mètres environ ; les Anglais le saccagèrent en 1807. Réparé, il fut de nouveau incendié volontairement le 2 août 1814, vraisemblablement par des réfractaires et d'après A. Rebsomen, c'est un kilomètre plus au nord qu'il fut reconstruit, sous le nom de «batterie du Sud», terme qu'on employait déjà pour le désigner.

C'est finalement la mer qui en eut raison puisque vers 1820, les cartes des semis ne portent plus qu'une mention «ancien fort de La Roquette». Il fut rapidement englouti comme le furent plus récemment les blockhaus allemands des Gallouneys qui, il y a moins de 50 ans, furent construits sur les dunes assez loin de la laisse de haute mer. Quant aux autres installations de Bassin (Cantin, Moulleau, Bernet, batterie du Ferret), elles subirent le même inéluctable sort.

Michel JACQUES  
avec la collaboration de R. AUFAN

N.D.L.R. : un prochain article traitera des aspects techniques de ces batteries (origine et fonte des canons notamment). Aussi, tous les renseignements sur les anciens canons disparus du Pays de Buch seront-ils accueillis avec gratitude.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) A. Rebsomen, *Histoire militaire du Pays de Buch*, Paris, Imprimerie Nationale.
- 2) Actuels numéros 4 et 6.
- 3) Abbé Petit, *Le Captalat de Buch pendant la Révolution*, Ed. Féret, Bordeaux, 1905.
- 4) Jacques Ragot, *Pages d'Histoire locale*, Graphica, Arcachon, 1986.
- 5) A. Rebsomen, *Notes manuscrites*, Bibliothèque Municipale d'Arcachon.

- 6) Bulletin de la S.H.A.A. n° 36 - Bazignan. Cf. aussi A.M. Bordeaux, Fonds Delpit Ms 293-296, T. III, p. 447.
- 7) A. Rebsomen, *Notes touristiques sur le Pays de Buch*.
- 8) Roquette = petite dune
- 9) Jacques Ragot, *Histoire de La Teste de Buch, des origines à la fixation des dunes*.

## ANNEXE A.D. Gironde, 41. 265

La Commune est requise de faire porter de suite un Canon a terre de Lateste et un second au Cap Bernet tous deux sur pieds de deux vigies désignées & Plus un globe au cap Bernet 1. a la pointe de l'Eguillon, 1. dans Lisle, 1. au Pilla, 1. a la Roquette. Ce qui fait en tout cinq Globes. Plus me procurer un homme demain matin a 6 heures avec un cheval pour le transport des flammes & des pavillons aux vigies. Salut et fraternité. Lateste le 21 Brumaire de l'an 2 de la repub. Française. Corcelle adjoint

### I - Transcription :

La Commune est requise de faire porter de suite un canon a Lisle de Lateste et un second au cap Bernet, tous deux au pied des deux vigies désignées.

Plus un globe au cap Bernet 1 a la pointe de l'Eguillon, 1 dans Lisle, 1 au Pilla, 1 a la Roquette. Ce qui fait en tout cinq globes. Plus me procurer un homme demain matin a 6 heures avec un cheval pour le transport des flammes et des pavillons aux vigies. Salut et fraternité.

A Lateste le 21 brumaire de l'an 2 de la répub. française.

Signé : Corcelle adjoint.

## 2 - Commentaires :

Le terme de globe est utilisé de deux façons :

- un «globe fumant» est une grosse pelote d'étoffe trempée dans un mélange de salpêtre, de charbon, de soufre, de poix, de suif et de térébenthine... hautement inflammable, que l'on lançait sur les bateaux ennemis pour les brûler et qui, autre avantage, dégageait une fumée suffocante.

On utilisait aussi des boulets portés au rouge sur un gril comme il en fut installé à La Roquette en 1803.

- un «globe», tel que le mentionne le document, est aussi un projectile mais qui sert à tester la qualité des poudres au salpêtre. C'est la raison pour laquelle on requiert la commune de n'en porter qu'un par site défensif.

Il s'agit d'une sphère en fonte, creuse et remplie de plomb, qui était utilisée dans un «mortier éprouvette» pour effectuer des épreuves réglementaires afin d'éprouver la puissance balistique de la poudre. Fixé sur une semelle à angle invariable de 45°, le globe, dont on connaît le poids exact, est placé au-dessus d'une charge déterminée de poudre ; ainsi la distance à laquelle ce globe est lancé par la charge après mise à feu permet de calculer la puissance balistique de la poudre.

— oOo —

## TEXTES ET DOCUMENTS

La participation des Sallois à l'alerte du 6 mai 1793

A.D. Gironde, 4 L 168

Aujourd'hui sept may mil sept cent quatre vingt treize l'an 2<sup>e</sup> de la République française à une heure après minuit le corps municipal en permanence en la chambre commune, est arrivé un courrier chargé d'une depeche de la Municipalité de Mios qui nous annonce que les ennemis ont descendu sur la cote d'Arca-chon et qu'ils entrent dans notre territoire ; aussitôt nous fésons sonner le toscin, battre la générale, et envoyer des depeches dans tous les quartiers éloignés du chef lieu de cette commune. Les citoyens ont été rassemblés malgré l'étendue de la paroisse sur les quatre heures du matin dans le bourg de Salles, alors nous leur avons lu la depeche que nous venions de recevoir, et dans le meme moment il nous est arrivé un autre messenger portant des ordres exprès que l'ennemi était descendu. A six heures les maire, officiers municipaux et le procureur de la commune sauf d'un qui resta en permanence dans la maison commune, à la tete de cinq cents hommes armés de fusils de chasse, de fourches de fer, de volants (1), d'ancipanes (2), de faux manches à l'envers, de haches, de sabres et de grands coutelas partirent pour la Teste, sur leur passage s'informèrent à Mios s'il y avait quelque chose de nouveau ; il n'y avait aucune nouvelle, nous fumes à neuf heures au passage de la Mothe où nous trouvames une lettre du commandant du génie du fort de la Roquette qui nous annonçait de rester en station jusqu'à nouvel ordre ; néanmoins nous crumes prudent de nous avancer près le lieu menacé, nous fumes à Gujan attendre les ordres ultérieurs du commandant, en effet nous en trouvames qui nous annonçaient encore de rester en station ; nous restames donc à Gujan et écrivimes à la municipalité de la Teste qu'au

besoin ils pouvaient disposer du nombre que nous étions, mais deux heures après nous reçûmes un nouvel ordre, que c'était une fausse peur, que tout était tranquille et que nous pouvions nous retirer. Nous devons cependant observer que nous ne pouvons donner assés d'éloge au civisme de nos citoyens, il n'y en a aucun qui n'eût désiré se mesurer avec l'ennemi, et nous sommes certains d'après le monde que nous avons trouvé en nous en retournant que si dix mille hommes avaient débarqué, un seul ne se serait pas réembarqué ; mais nous manquons de munition, il serait bien de nous envoyer au besoin un baril de poudre pour charger nos fusils de chasse, n'en ayant aucun de munition. La municipalité se propose de faire fabriquer des fourches legeres et bien aigues pour servir dans l'occasion, et si on pouvait nous faire passer cent cinquante piques que nous ferions emmacher (sic) sur les lieux meme que quelques fusils de chasse ou autres que les citoyens de cet endroit se serviraient bien en y faisant mettre seulement une baguette de fer.

fait et arrêté en la maison commune les dits jour, mois et ans que dessus. Signés à l'original Giraudeau maire, Larauza, autre Larauza, Laville, Gregoire, Dumeste, Berdot et Dupin officiers municipaux, Bédouret procureur de la Commune, Dupuy, Dumartin, Techoueyres et Dumora notables et moi secrétaire soussigné.

Pour copie certifiée conforme à l'original par nous.

signé : Giraudeau maire et Morel secrétaire.

- 1) faucilles
- 2) ancipane : instrument pour couper les buissons (lexique du gascon parlé en Bazadais)

## II

### Les Sallois et la guerre de Vendée

A.D. Gironde, 3 L 270

Aujourd'huy deux juin mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxième de la republique française nous maire, officiers municipaux de la commune de Salles en buch,

en conséquence de l'arrêté du département de la Gironde du 13 may dernier relatif à la levée d'un bataillon de gardes

nationales pour être envoyé à la Vendée, ainsi que l'arrêté du directoire du district du 20 du même mois qui fixenotre contingent à un homme, en conséquence ayant convoqué une assemblée de citoyens sujets à la loi, et réunis aujourd'hui au devant de l'église de cette commune, le citoyen maire leur a proposé le mode qu'ils vouloient adopter pour cette ellection. Le mode d'acclamation a été universellement adopté et le citoyen Antoine Bouil agé de 24 ans taille de cinq pieds 2 pouces cheveux noirs et liés, front dégagé, sourcils chataings yeux roux, nez bien fait bouche moyenne menton rond, en tout bien fait natif d'Ussel en Limousin habitant de cette commune a été nommé soldat deffenseur de la patrie pour aller à la Vendée et a été proclamé en cette qualité par le citoyen maire. Avons nommé et nommons le citoyen procureur de la commune pour le conduire au district ensemble tous autres qui seront livrés à sa conduite le citoyen Dumeste l'ayant chargé des reçus de l'emploi des neuf cent livres qu'il avoit touché au district ensemble quarante six livres quinze sols restant à employer et le chargons de regler avec le district et en déchargons le citoyen Dumeste.

Fait et arrêté à Salles au devant de l'église lesdits jours mois et an que dessus signés Giraudeau maire, Laville Dupin, Larauza officiers Municipaux & Dumeste, Grégoire & Cazeauvieilh notables et moi secrétaire soussigné.

Pour coppie certifiée conforme à l'original

suivent les signatures de : Dubuch Lapointe maire, Dubuch officier m(unici)pal, Morel Sre greffier

— oOo —

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### NOUVEAUX ADHÉRENTS

Maison de retraite de la MGEN (Arès), Raymond DARRICAU (Bordeaux), Dominique BONNE (Arès), C.DÉROZIERS (Le Pyla), Professeur Jacques ALVINERIE (La Brède), Christian RAMBAUD (Biganos), Monsieur SENTUC (Biganos), Docteur J.M. BRUNO (Le Ferret), Eliane BERTRAND (Andernos), Yolande FERNEZ (Audenge), André LAMOULIE (Gujan), Michel LE METAYER (Kourou-Guyane), Stéphanie BOURDEAUD (La Teste), Jean-Pierre RENARD (La Celle-Saint-Cloud), Madame A. VARGAS (Arès), Lucienne CARPENTIER (Gujan), Bernard LAGAUZERE (Gujan), Pierre DEDIEU (Gujan), Hubert LAPEYRE (Gujan).

Bienvenue à tous.

Ces nouveaux adhérents portent le nombre de nos sociétaires à 484, une fois décomptés les départs 88/89 (8 démissions, 2 décès, 9 impayés 1988) et sans tenir compte des adhérents distraits à qui nous avons dû envoyer un 3ème rappel et qui, nous n'en doutons pas, se mettront à jour avant l'Assemblée Générale, nous permettant, en restant avec nous, d'approcher un peu plus notre objectif de 500 cotisants.

### LA FETE DES BATEAUX TRADITIONNELS DE GUJAN-MESTRAS

Organisée par la Fédération Aquitaine pour le Patrimoine Maritime dont c'était la première manifestation, cette fête fut un grand succès et notre Société y fut très aimablement accueillie.

Que soient remerciés pour leur disponibilité les 21, 22 et 23 juillet Mesdames PRIOLEAU et Florence MARTIN et Monsieur Hugues TEYSSIER.

Malheureusement le souvenir heureux de cette fête fut entaché par l'annonce, quelques jours plus tard, de la disparition accidentelle de Pierre MALLET dont la compétence, le dynamisme et l'enthousiasme avaient permis cette rencontre.

Nous ferons tout notre possible pour que la Fédération qu'il avait créée se développe et perpétue ainsi son souvenir.

### LEGE - LE FERRET

Notre sociétaire et membre du Conseil d'Administration Max BAUMANN a présenté un diaporama de qualité sur «Arcachon et la Pointe en 1905». Les habitants du Sud-Bassin pourront eux aussi profiter de ce travail puisque la SHAA présentera ce diaporama d'ici la fin de l'année (la date sera précisée dans la presse). Nous espérons qu'ils seront aussi nombreux que sur la côte Noroît où près de 300 personnes ont assisté à cette conférence.

### LE PAYS DE BUCH SOUS LA RÉVOLUTION

Depuis la parution du N° 60, ce sont 5 nouvelles communes qui ont accueilli l'exposition, une mention spéciale pour Le Teich, qui nous a «offert» le magnifique cadre du CPIE, et pour Salles et Gujan où le dynamisme de nos amis de «Salles et son passé» et de l'ATGM, ont grandement favorisé son succès. Prochaines étapes : LANTON (du 25 octobre au 2 novembre) ; BORDEAUX (Archives Départementales) et MIOS (Pâques 1990).

A LANTON, Michel BOYÉ donnera une conférence sur "La contrebande du sel sur le Bassin d'Arcachon".

## 2 VILLES SUR LA 3 (16 et 23 Septembre)

Cette émission de FR3 Aquitaine opposait amicalement les communes de La Teste et de Gujan. Cruel dilemme pour notre Société Historique du Pays de Buch qui, sollicitée dès l'annonce de l'émission par nos amis gujanais, n'avait aucune nouvelle de la capitale ! Enfin tout se régla par un partage équitable de nos modestes forces entre les deux équipes de renforts et la société fut ainsi fidèle à sa vocation «intercommunale» et à tous ses amis.

Nos félicitations aux 400 gujanais qui savaient que Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux puis Pape sous le nom de Clément V, fut inhumé en 1314, à Uzeste et qui, par amour de l'histoire et leur célérité à téléphoner la réponse, firent gagner leur ville.

## ROCHEFORT - CORDERIE ROYALE 6 Septembre

Messieurs AUFAN et MAZARICO ont représenté la SHAA au colloque organisé par la Corderie Royale de Rochefort sur les régions en rapport avec l'Arsenal au XVII<sup>ème</sup> siècle. On y parla goudrons puisque nos forêts en fournissaient alors une grande partie.

## JEU

Un abonnement gratuit pour un de vos amis à qui trouve le premier la réponse aux questions suivantes :

- 1) En 1905 fut organisée sur le Bassin d'Arcachon une «coupe anglaise internationale pour bateaux à moteur mécanique» dont la première épreuve avait été disputée à Queenstown en 1903. Quel était le nom de cette coupe dont la finale eut lieu le 11 septembre ?
- 2) En 1905, deux bateaux de promenade à vapeur desservaient Le Ferret ; l'un était le Courrier du Cap, comment s'appelait le second ? Où était son débarcadère sur la presqu'île ?

NB : 2 questions = 2 abonnements.

Numéros anciens : La collection complète de tous les numéros disponibles de la SHAA est en vente au prix forfaitaire de 300F

Pensez à vos cadeaux de Noël !

## REVUE DE LA PRESSE

- 1) Dans «Le Figaro» du 26 juillet 1989, sous le titre «La guerre du pin» : une loi de 1468 autorise les habitants à prélever librement du bois (dans la forêt de La Teste de Buch).

Observation : En 1468, ce n'est pas le roi, mais le captal de Buch Jean de Foix qui, par baillette du 10 octobre 1468, «de sa bonne, pure et agréable volonté» donna aux manants de sa seigneurie de La Teste et de Gujan le pouvoir de prendre du bois dans sa forêt.

- 2) Dans «Sud-Ouest» du 23 août 1989, sous le titre «Hommage à Sylvain Dornon» : Sylvain Dornon a tout d'abord acquis une certaine renommée en réalisant quelques exploits sportifs sur des échasses. Il a notamment rallié Paris-Moscou en 58 jours. Après ces exploits, il s'est lancé dans la danse folklorique en créant «Lou Quadrilh dous tchancats».

Observation : C'est l'inverse : 4 août 1889 création du Quadrilh dous tchancats à Arcachon. Mars, avril et mai 1891 : Paris-Moscou sur échasses. Mai 1892 : course sur échasses Bordeaux-Biarritz-Bordeaux.

## 3) La chaire de Notre-Dame d'Arcachon

Le journal «Sud-Ouest» du 10 août 1989 nous a appris que la chaire, que des Parisiens réfugiés à Arcachon en 1870 avaient offerte à la paroisse Notre-Dame et qui avait disparu de la nef depuis vingt cinq ans, venait d'y retrouver une place.

Nous versons au dossier de cette affaire clochemerlesque, pour sa bonne compréhension, la lettre suivante de M. de Gracia à notre président de l'époque, M. Jacques Ragot :

Arcachon, le 17 septembre 1977

Cher Monsieur,

... Je pense, en effet, que l'histoire de la chaire de Notre-Dame remonte aux années 63-64. J'apprenais un jour par mon adjoint et ami Bazergue que la chaire de Notre-Dame «aurait» disparu.

Je prenais contact aussitôt avec notre archiprêtre qui me précisait, en effet, qu'il l'avait «cédée» à son collègue de Sainte-Foy parce qu'il pensait que c'était un bien propre à l'Eglise.

Je lui précisai le contraire, que cette chaire était «immeuble par destination» et appartenait ainsi à la commune.

Il la faisait alors réintégrer et moi même la faisait placer dans le magasin de la ville où elle doit attendre qu'un autre prêtre la désire dans sa chapelle.....

P.S. Les services municipaux me confirment que la chaire est toujours bien en place dans les magasins de la ville.

L. de Gracia



Intérieur de Notre-Dame d'Arcachon

## Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL  
31 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

### Bureau de la Société

#### Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

#### Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

#### Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

#### Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

#### Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 36 av. de Gradignan - 33600 PESSAC - Tél. 56.45.38.58

#### Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

#### Trésorier adjoint

M. François THIÉRRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

#### Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Clémens - Georget - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Planthey - Thierry - Valette.

**Commissaires aux comptes :** MM. Jacques et Georget

**Membres honoraires :** M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

M. DJMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.  
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.